



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

70^e séance plénière

Mardi 21 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 28 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Rapport du Secrétaire général (A/55/122)

Projet de résolution (A/55/L.22/Rev.1)

Le Président : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui va présenter le projet de résolution A/55/L.22/Rev.1.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de remercier le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport concis sur le point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique ». Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique et à ses collègues pour les efforts qu'ils ont déployés afin de renforcer et d'élargir la coopération entre l'Organisation de coopération économique, d'une part, et différents organes et institutions spécialisées au sein du système des Nations Unies.

Comme nous le savons tous, le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus intégré et, en quelque sorte, dépourvu de frontières. En réponse à cela, les pays développés ainsi que les pays en déve-

loppement ont jugé opportun et inévitable de mettre en commun leurs ressources et de coordonner leurs efforts pour faire face à des défis de plus en plus nombreux et complexes. Ils se sont engagés à établir entre eux les cadres institutionnels nécessaires pour renforcer leurs capacités individuelles, aussi bien que collectives, de tirer à nouveau parti, individuellement et collectivement, des possibilités et du potentiel qu'offre le processus de mondialisation en cours.

Compte tenu de l'état du discours international sur la mondialisation, il est à peine nécessaire d'insister sur les énormes répercussions du processus, qui redessine actuellement les traits fondamentaux de l'économie mondiale et des marchés mondiaux dans les domaines de l'économie, de la technologie et même de la culture et qui approfondit l'interdépendance des sociétés.

En même temps, un aspect important de ces efforts communs a consisté à éviter, dans toute la mesure du possible, les effets négatifs et déstabilisateurs du processus. Étant donné que peu de pays en développement semblent être en mesure de faire face aux défis inhérents à ce processus, la création de groupements économiques régionaux est devenue la méthode la plus commune et appropriée que ces pays adoptent afin de s'intégrer harmonieusement dans l'économie mondiale. Il importe toutefois de souligner que la réponse à la mondialisation doit être globale et cohérente, au niveau tant régional qu'international. En outre, l'établissement et le renforcement des arrangements régionaux dans les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

domaines économique, commercial et financier exigent un environnement international propice, surtout dans le domaine du renforcement des capacités.

L'Organisation de coopération économique, composée de 10 pays en développement, est un accord régional dont le but est d'élargir et consolider la coopération économique, technique et technologique entre ses États membres. L'objectif à plus long terme est de promouvoir des institutions communes pour un déplacement aisé des biens et des capitaux entre les États membres et de faciliter leur intégration progressive dans l'économie mondiale et une participation active et sérieuse des États membres au processus de mondialisation.

Ces dernières années, l'expansion de la coopération dans les domaines social et culturel a aussi bénéficié d'une attention accrue au sein de l'Organisation de coopération économique. Le secrétariat de l'Organisation, dont le siège est à Téhéran, s'est concentré sur la recherche des moyens nécessaires aux niveaux régional et international afin de faire face aux défis communs rencontrés par les États membres et de faciliter la participation de l'Organisation à l'économie internationale. L'établissement d'accords de coopération avec les organes et institutions de l'ONU, et en particulier les fonds et programmes, a été au coeur de ces efforts. Ce domaine de coopération fructueuse bénéficie d'un potentiel énorme qu'il importe d'explorer davantage et de matérialiser.

La position géographique et le potentiel économique de la région couverte par l'Organisation de coopération économique, notamment ses réserves en gaz et en pétrole, ses ressources minérales abondantes ainsi que son riche patrimoine culturel et littéraire, fournissent les ingrédients nécessaires à une croissance économique solide et durable en différents secteurs dans les limites de la région, ainsi qu'à des relations économiques substantielles avec d'autres pays et groupements économiques régionaux voisins. Il existe également un potentiel agricole énorme dans les vastes terres des pays de l'Organisation de coopération économique, qui se prêtent tant à l'élevage qu'à la production de céréales.

Néanmoins, il importe de signaler que les problèmes économiques, politiques, sociaux et environnementaux de la région sont tout aussi considérables. La transition d'une économie planifiée à une économie de marché est au nombre des défis immenses

qu'affrontent certains membres de l'Organisation. Le fait que les États membres de l'Organisation situés en Asie centrale, région qui pose des problèmes urgents à eux et à l'Organisation entière, soient privés de littoral exige le renforcement de l'infrastructure des communications au niveau régional.

Le libre écoulement du pétrole et du gaz vers le marché mondial, s'ils ne sont pas freinés ou détournés de l'extérieur à des fins politiques, peuvent certainement jouer un rôle important dans le développement global des États producteurs de la région et contribuer à l'intégration des membres de l'Organisation de coopération économique, en tant que partenaires viables, dans l'économie mondiale. Le riche patrimoine culturel et littéraire de la région de l'Organisation de coopération économique et les très riches possibilités de développement culturel peuvent également contribuer à l'expansion du tourisme et de la coopération culturelle au sein de la région.

Comme nous venons de le dire, les problèmes qui se posent à la région sont eux aussi considérables. La protection de l'environnement, en particulier dans la Mer Caspienne, la Mer d'Aral et quelques autres zones de l'Asie centrale, compte parmi les principaux défis à relever par les États riverains et les pays concernés de l'Organisation. La région couverte par l'Organisation de coopération économique compte parmi les zones géographiques très exposées aux catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre et la sécheresse. Depuis l'année dernière, la sécheresse a infligé des pertes en vies humaines énormes, son impact ayant été dévastateur pour l'infrastructure socioéconomique des pays de la région. La région continue également d'être affligée par le problème de la culture, de la production, du trafic et de la consommation illicites des stupéfiants, dont l'impact négatif sur la structure sécuritaire et socioéconomique des pays de la région est connu de la communauté internationale et n'a pas besoin d'être rappelé.

Pour aborder maintenant la question de la coopération avec le système de l'ONU, le niveau croissant et le rythme de coopération et de programmation commune entre l'Organisation de coopération économique et des organes de l'ONU tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) sont encourageants et doivent être renforcés. Nous croyons pourtant que de vastes possibilités et un potentiel non réalisé existent encore pour cette expansion. Nous sommes sûrs que de nouvelles sphères de coopération peuvent être explorées et mises en oeuvre avec d'autres institutions, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans le domaine du combat contre les stupéfiants, ainsi qu'avec Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale du tourisme dans le domaine du développement culturel et du tourisme.

Je ne saurais conclure sans revenir au problème de la culture, de la consommation et du trafic illicites de stupéfiants dans la région. Ce problème sérieux, aux conséquences sociales dévastatrices pour la région, n'est pas qu'un problème régional, mais plutôt un défi mondial. Et la région seule n'a ni la capacité ni les ressources nécessaires pour faire face d'elle-même efficacement et correctement à cette menace. Les défis mondiaux ont besoin de solutions mondiales et un engagement et un soutien proportionnels de la communauté internationale. Dans ce contexte, la coopération s'impose entre l'Organisation de coopération économique (ECO) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues (PNUCID) et d'autres organisations intergouvernementales, internationales et régionales, par le biais du soutien aux efforts des pays de transit pour arrêter le trafic des drogues illicites vers les pays consommateurs. L'ECO a déjà pris les premières mesures nécessaires dans ce sens, par l'établissement d'un Groupe de coordination pour le contrôle des drogues au sein de son secrétariat. Une assistance active à cette unité de la part des institutions, des fonds et des programmes pertinents des Nations Unies est fort nécessaire afin de combattre efficacement cette menace qui sévit dans toute la région.

Pour terminer, j'aimerais attirer votre attention sur le projet de résolution qui nous a été présenté, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique ». Au nom de ses auteurs, je voudrais recommander qu'il soit adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.22/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.22/Rev.1?

Le projet de résolution A/55/L.22/Rev.1 est adopté (résolution 55/42).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 28 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 39 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapports du Secrétaire général (A/55/489 et A/55/520)

Projet de résolution (A/55/L.32)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie qui va présenter le projet de résolution A/55/L.32.

M. Ducaru (Roumanie) : J'ai l'honneur de prendre la parole sur un sujet d'une grande actualité pour la communauté internationale en cette fin de siècle et de millénaire : la promotion et la consolidation de la démocratie.

Nous nous félicitons de voir, qu'au début de septembre dernier, nos chefs d'État et de gouvernement, rassemblés à New York à l'occasion du Sommet du millénaire, ont consacré un chapitre distinct de la déclaration portant sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, le rôle majeur de l'Organisation mondiale dans le domaine de la démocratisation, tout en s'engageant à promouvoir la démocratie et consolider l'état de droit, le respect des droits de l'homme, afin de renforcer les capacités des pays pour appliquer les principes et les pratiques de la démocratie. En même temps, ils ont décidé de travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique.

Mon pays est convaincu que l'Organisation des Nations Unies offre aux États Membres, par sa nature universelle, un cadre privilégié pour oeuvrer ensemble

dans les efforts visant à perfectionner le fonctionnement des institutions démocratiques, à renforcer le respect pour les valeurs démocratiques et à oeuvrer pour la création d'une véritable culture démocratique. Car nous comprenons la démocratie comme un processus toujours perfectible qui tire sa substance non seulement des efforts constants des États de le perfectionner vu les conditions internes spécifiques – leur législation, leurs institutions et leurs pratiques de prises de décisions – mais aussi du dialogue et de la coopération internationale.

Ces dernières années, la nouvelle Roumanie démocratique s'est jointe activement au processus initié par les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Lancé à Manille en 1986 et mis en oeuvre à Managua en 1994 et à Bucarest en 1997, ce processus a rassemblé au fil des années des pays de tous les continents avec des traditions et des expériences historiques différentes, mais tous animés par le désir d'agir ensemble pour promouvoir et consolider la démocratie, assurer le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme, les libertés fondamentales et la bonne gouvernance, et construire l'État de droit.

Le processus majeur de réflexion sur la démocratisation entamé par le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies a contribué d'une manière substantielle et activé la promotion d'une vision commune de la démocratie en tant que l'élément clef intimement lié au développement, à la stabilité politique et sociale et à la paix dans le monde.

L'expérience historique démontre combien la démocratie et la prévention sont préférables face aux conflits du monde actuel; ce sont les seuls moyens de garantir la participation pleine et entière des individus à la vie des sociétés. Provoquer, entretenir et nourrir davantage le débat international sur l'expérience des pays, partout dans le monde, en matière de construction démocratique et de valeurs et pratiques partagées par ces pays, qu'ils soient des démocraties nouvelles ou anciennes, représente à notre avis un objectif prioritaire de notre Organisation.

Dans quelques semaines, mon pays va transmettre au Bénin – à Cotonou – la présidence de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Cela aura été une expérience extrêmement honorable et enrichissante pour la Roumanie. Parallèlement à nos efforts de consolidation de la démocratie en Roumanie, du respect des droits de l'homme et des libertés fonda-

mentales ainsi que de l'état de droit, afin de construire une société démocratique et pluraliste, et une économie de marché performante, nous avons essayé de contribuer aux efforts déployés au niveau international dans la promotion des valeurs et principes démocratiques.

Cette année, notre initiative portant sur la promotion et la consolidation de la démocratie a été adoptée par la Troisième Commission et nous tenons à remercier tous ceux qui ont rendu possible l'adoption de ce document, qui contribuera, nous en sommes persuadés, au renforcement du rôle joué par l'ONU à l'appui des efforts des gouvernements dans la voie de la démocratisation.

La quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies organisée entre les 4 et 6 décembre se tiendra pour la première fois sur le continent africain, à Cotonou (Bénin), et portera sur les thèmes de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement. Ouverte à une large participation internationale, elle s'inscrira dans la longue tradition de ce processus. Nous souhaitons plein succès à nos amis béninois dans l'organisation de la Conférence et dans l'accomplissement des tâches leur incombant après sa conclusion.

La Roumanie a examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis sur ce point de l'ordre du jour (document A/55/489) et elle a félicité son équipe de la rédaction de ce document. Nous considérons que les propositions qui y figurent concernant le renforcement du rôle de l'ONU et des moyens dont elle dispose pour mieux répondre aux besoins complexes par le processus de démocratisation dans le monde méritent une réflexion approfondie de la part des États Membres.

Comme nous l'avons fait l'année dernière, la Roumanie, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, a l'honneur de présenter, conjointement, cette fois, avec le Bénin, pays hôte de la prochaine Conférence, le projet de résolution A/55/L.32 sur le point 39 de l'ordre du jour. J'ai le plaisir de présenter ce projet au nom des coauteurs énumérés dans le document. Les pays suivants ont également indiqué qu'ils souhaitaient se porter coauteurs du projet: Albanie, Argentine, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Canada, Colombie, Danemark, Inde, Liechtenstein, Luxembourg, Kenya, Namibie, Niger, Nigéria,

Nouvelle-Zélande, Pérou, République dominicaine et Ukraine.

Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale fait référence à des événements et documents relevant du processus des démocraties nouvelles et rétablies, notamment à la Déclaration du millénaire adoptée le 8 septembre dernier, et prend note des progrès réalisés cette année. Dans le dispositif du projet, l'Assemblée félicite le Secrétaire général de son rapport et invite les États à consacrer aux propositions qui y sont contenues l'attention qu'elles méritent, y compris pendant la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. D'autre part, l'Assemblée générale invite les États Membres ainsi que les institutions et organes des Nations Unies, à participer à la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, à Cotonou (Bénin) en décembre prochain. Au nom des coauteurs, je forme le vœu que ce projet de résolution sera comme par le passé adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin qui va présenter le projet de résolution A/55/L.32.

M. Adechi (Bénin) : J'ai l'honneur de prendre la parole à mon tour pour présenter la résolution intitulée « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ». C'est un privilège pour le Bénin que d'accueillir la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. C'est également un hommage rendu à mon pays pour les efforts ayant conduit à la restauration pacifique de la démocratie en février 1990 à la suite de la Conférence des forces vives de la Nation, dont les échos ont porté loin en Afrique et dans le monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier au nom de mon gouvernement tous les États et toutes les institutions qui ont apporté un appui à l'organisation de cette Conférence. La démocratie se développe et se propage sur tous les continents pour devenir une forme universellement admise. On peut donc à ce titre dire que l'histoire moderne est l'histoire du progrès de la démocratie, de son développement, de sa consolidation. Cependant, l'évolution de la démocratie montre qu'il s'agit d'un processus qui connaît également des revers. Les progrès de la démocratie ne sont pas un mouvement linéaire, ils sont souvent entre-

coupés de désenchantements. L'histoire de la démocratie est faite de compromis, de crises économiques et parfois d'abandons de la démocratie.

C'est pourquoi des représentants d'une centaine de pays ayant suivi différents chemins vers la démocratie se réuniront dans quelques semaines à Cotonou, au Bénin, pour réaffirmer leur confiance dans les valeurs de la démocratie, et pour évaluer les enjeux, les défis auxquels sont confrontés les sociétés démocratiques et les processus de démocratisation à l'aube du nouveau millénaire.

L'ambition du Bénin, en se proposant d'abriter la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, est d'offrir un cadre propice à un débat fécond sur les grands enjeux de la démocratie, si on la considère comme un processus permanent de transformation de la société, et donc du monde. D'une part, la démocratie est particulièrement sensible aux crises économiques, qui réveillent la tentation de revenir à des solutions autoritaires. C'est le problème des jeunes démocraties qui sont confrontées aux contradictions résultant du sous-développement et du déficit institutionnel. D'autre part, nous devons également nous préoccuper de l'impissance croissante des jeunes démocraties caractérisée par un rétrécissement graduel de leur champ d'initiative pour les questions touchant à leur avenir ou à leur survie.

Comment soutenir les jeunes démocraties pour les ancrer durablement et de manière stable dans le processus démocratique? Telle est notre préoccupation.

Faisant siennes les recommandations pertinentes du Secrétaire général, le Bénin a invité des États de tous les continents pour réfléchir, et proposer des solutions à cette idée. C'est le lieu de féliciter encore une fois de plus le Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il manifeste à l'égard des initiatives tendant à appuyer les efforts de consolidation de la démocratie dans le monde.

Le projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui vise à encourager l'Organisation à poursuivre les actions qu'elle entreprend pour aider les jeunes démocraties à se consolider et, pour ce faire, à retenir des pratiques communes. C'est donc pour apporter notre soutien à cette action que je lance un appel à cette Assemblée afin qu'elle adopte par consensus le projet de résolution à l'examen.

M. Bossière (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et les pays associés (Chypre, Malte, Turquie), ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'examen de ce point de l'ordre du jour, fournit à l'Union européenne, à la veille de la Conférence de Cotonou – et je voudrais saluer ici les efforts des autorités du Bénin pour en assurer le succès et qui sera aussi le succès de l'Afrique – sur les démocraties nouvelles ou rétablies, l'occasion de témoigner son soutien à l'action accomplie dans le cadre des Nations Unies pour appuyer les efforts des gouvernements qui prennent, poursuivent, ou retrouvent le chemin de la démocratie.

Il est important en effet que l'ONU, en raison de sa dimension universelle, soit le lieu privilégié de réflexion pour la communauté internationale dans ce domaine et que, riche de son expérience multiple, le système des Nations unies appuie les efforts des États engagés dans des processus de démocratisation.

La démocratie implique l'adhésion à des principes de référence, et l'Union européenne a déjà eu l'occasion de souligner en Troisième Commission, à l'occasion de l'adoption de la résolution roumaine sur la promotion et la consolidation de la démocratie, combien elle est attachée au rappel de ces valeurs partagées.

Mais, si nous voulons soutenir efficacement les efforts des jeunes démocraties, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que la démocratie est avant tout un processus, fruit d'un cheminement complexe, où différents facteurs humains, économiques, sociaux, culturels se conjuguent.

Sans une compréhension de ces processus, et en particulier sans une connaissance, adaptée à chaque situation, des acteurs et des facteurs qui entrent en jeu dans la construction de chaque démocratie, comment en effet accompagner efficacement et ancrer les processus en cours, comment favoriser l'éclosion de nouveaux processus?

L'Union européenne a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport préparé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la demande de cette Assemblée et des recommandations qu'il contient. Celui-ci offre une réflexion de très grande qualité sur les différents éléments qui participent à l'instauration d'une culture et d'une société démocratiques. Il souligne pertinemment que tout processus de démocratisation suppose un bouleversement des valeurs et ne peut se réduire à la création de nouvelles procédures ou institutions. Il est important que chaque peuple puisse s'appropriier ces valeurs et détermine les pratiques les meilleures qui assureront le succès des processus de démocratisation.

L'Union européenne souhaite saisir cette occasion pour souligner brièvement quelques éléments qui guident son action au plan international dans ce domaine.

La démocratie suppose par essence la participation effective de la population. Ainsi le rapport cite-t-il à juste titre le développement social, ou l'émancipation des femmes, parmi les facteurs importants de nature à favoriser et à étayer la démocratie. De même, souligne-t-il l'importance du renforcement de la société civile et de l'émergence d'une culture des droits de l'homme pour consolider les démocraties. Il est en effet indispensable que l'usage des droits et libertés fondamentaux, sans lesquels l'expression de la volonté populaire est impossible, soient garantis et protégés, et qu'un effort d'éducation et d'information des citoyens soit entrepris. Le soutien aux différents acteurs de la démocratisation joue à cet égard un rôle de premier plan.

La construction de la démocratie est également un processus indissociable de la construction de l'État. À cet égard les actions favorisant la création d'un État de droit, la bonne gestion des affaires publiques, la formation des personnels de l'État, la construction de systèmes judiciaires solides et indépendants, la transparence de mécanismes institutionnels adéquats et comptables de leurs décisions, l'éducation, contribuent entre autres à soutenir les processus démocratiques. L'Union européenne leur accorde une place privilégiée dans sa politique de développement.

Enfin, le chemin vers la démocratie n'est pas unique, il n'y a ni recette instantanée, ni modèle préétabli et garanti. Sur ce point, l'Union européenne souhaite reprendre à son compte la distinction faite dans le rapport entre élections et démocratisation. L'Union européenne a eu de nombreuses occasions d'apporter son

soutien à des processus électoraux. Il s'agit toujours d'une étape importante dans la construction des processus démocratiques, même si ce n'en est pas le seul fondement. Ceci suppose la réunion de conditions favorables où l'environnement – rôle des médias, émergence des différentes forces politiques, expression d'un véritable débat politique, implication de la population en conscience de ses droits, etc. – est essentiel. Enfin, comme le souligne le rapport, le bon déroulement des élections ne saurait marquer l'étape finale de l'aide internationale, toute action en faveur de la démocratie devant s'inscrire dans la durée.

Le chemin vers la démocratie est ouvert à tous; il traduit une aspiration universelle. L'Union européenne compte parmi ses membres plusieurs États qui ont parcouru ce voyage long et difficile vers la démocratie. Chaque État, chaque peuple peut accomplir ce processus et ce voyage. L'Union européenne salue à cet égard le choix du peuple yougoslave qui a fait le choix de la démocratie, dans des conditions particulièrement difficiles, le 24 septembre dernier.

L'Union européenne félicite tout particulièrement le Secrétaire général, à travers la voix de cette Assemblée, pour la réflexion en profondeur qu'il conduit, et qui est fondée sur une approche ouverte et attentive, prenant en compte la multiplicité des acteurs et des facteurs qui concourent à l'éclosion et à la consolidation de démocraties durables.

L'Union européenne considère que l'ONU a en effet un rôle spécifique à jouer, à la fois pour promouvoir les principes et appuyer les processus démocratiques. La démocratie est par essence inclusive et respectueuse des points de vue de chacun. À cet égard, l'Union européenne se félicite que les organisateurs de la réunion de Cotonou sur les démocraties nouvelles ou rétablies aient ouvert sans exclusive leur manifestation à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux institutions et organes spécialisés des Nations Unies et qu'aux nombreuses organisations régionales qui ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Les États membres de l'Union européenne répondront bien volontiers à cette invitation. La réflexion sur la démocratie, dans sa complexité, nous impose un regard modeste, et je crois que d'une certaine manière nous pouvons dire en signe de solidarité « nous sommes tous des nouvelles démocraties ».

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai ici une bonne occasion de présenter les vues de ma dé-

légation sur la façon dont le système des Nations Unies peut promouvoir et appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Le terme « démocratisation » est l'un des mots les plus populaires et les plus fréquemment utilisés aujourd'hui. Nous sommes devenus très compétents dans l'élaboration des documents universels et régionaux dans lesquels les principes fondamentaux de la démocratie sont consacrés. Nous pouvons être fiers de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, et de l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que des centaines de conventions et de protocoles internationaux, régionaux ou spécialisés touchant au domaine des droits de l'homme. Il y a à peine 10 jours, la Troisième Commission a recommandé à l'Assemblée générale pour adoption près de 70 projets de résolution sur les droits de l'homme et d'autres questions connexes. Cette participation créative de l'ensemble des Membres de l'ONU constitue un élément important du processus de démocratisation dans le monde.

M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies est prête à faire face à pratiquement tous les événements imprévus qui pourraient menacer la démocratie. Elle est conçue pour enrichir la société civile, protéger les droits des femmes et des enfants et des minorités nationales et autres, promouvoir la liberté de presse et protéger d'autres droits et libertés spécifiques. Les organisations régionales s'emploient également à garantir que ces valeurs universelles sont mises en pratique dans un grand nombre de régions du monde.

Il est pratiquement impossible de trouver un pays dans le monde qui se dirait non démocratique. Reconnaissons tout de même que nous voulons parfois dire des choses différentes lorsque nous parlons de « démocratie ». Il est urgent de trouver un dénominateur commun pour les valeurs démocratiques, un système global de coordonnées permettant d'évaluer les progrès individuels sur la route menant vers la démocratie, en reconnaissant que chaque nation doit cheminer seule dans cette voie.

Avec la mondialisation, il est évident qu'une coopération efficace entre les nations ne sera possible que sur la base de valeurs démocratiques universelles.

L'adoption de ces valeurs est la meilleure façon de s'assurer que le développement mondial s'effectue dans un environnement non conflictuel. Ce n'est pas là une tâche facile, car elle exige que nous déployions des efforts communs pour créer des normes civilisées régissant nos relations.

Nous notons que l'ONU est davantage engagée aujourd'hui à protéger la démocratie partout dans le monde, en fournissant une assistance lors d'élections et en mettant sur pied des programmes spéciaux de gouvernance, ainsi qu'en supervisant le respect des droits de l'homme. À cet égard, l'Ukraine appuie pleinement les dispositions pertinentes du célèbre rapport Brahimi, selon lesquelles l'édification de la démocratie sur une base substantielle doit être l'élément clef de toutes les missions de paix et des autres activités de l'ONU.

En ma qualité de représentant de l'un des États qui ont rétabli la démocratie, je voudrais m'attarder sur certains aspects du développement démocratique récent de l'Ukraine. Permettez-moi de souligner que les traditions démocratiques et celles ayant trait à la protection des droits de l'homme ont des racines historiques profondes en Ukraine. Après l'adoption du christianisme il y a près de 10 siècles, le chef de l'État, le Prince Volodymyr, a aboli la peine capitale. Au début du XVIIe siècle, la République cosaque d'Ukraine est devenue l'une des premières démocraties historiquement authentiques en Europe. Cet événement a eu lieu après que le chef de l'État, le hetman ukrainien Pylyp Orlyk, a rédigé la première Constitution démocratique de l'Ukraine, qui prévoyait non seulement une répartition claire du pouvoir, mais aussi la promotion des droits et libertés de la personne.

C'est là l'une des raisons historiques pour laquelle les Ukrainiens apprécient aujourd'hui pleinement la valeur de la démocratie. La démocratie ayant été absente de l'Ukraine pendant des siècles, le peuple ukrainien a souffert d'une oppression constante, d'une domination étrangère, de régimes dictatoriaux totalitaires et même d'une famine provoquée par les hommes qui a eu lieu dans les années 30 et qui constitue l'un des pires cas de génocide humain et intellectuel du siècle dernier. Pendant toutes ces épreuves, les Ukrainiens souhaitaient ardemment leur indépendance et se sont transmis ce souhait non réalisé de génération en génération.

Aujourd'hui, l'Ukraine est l'un des quelques États nouvellement indépendants qui ont échappé aux

conflits et aux troubles ethniques. L'Ukraine a beaucoup accompli en très peu de temps pour faire en sorte que le processus de réforme démocratique prenne son élan et devienne irréversible.

La primauté du droit et la suprématie de la Constitution sont devenus les principes directeurs de notre réalité politique. Les élections présidentielles et parlementaires ont été organisées d'une façon qui a été pleinement reconnue comme démocratique. La formation, en février dernier, d'une majorité démocratique au Parlement ukrainien a créé un environnement favorable au renforcement de l'efficacité du processus d'élaboration des lois. La paix civile et l'harmonie publique ont été maintenues, renforçant les fondations d'une société civile.

La société multiethnique ukrainienne comprend plus de 100 nationalités qui vivent ensemble, bénéficiant du droit de préserver leur identité nationale. Parmi eux figurent les Russes, les Polonais, les Hongrois, les Juifs, les Bélarussiens, les Roumains, les Bulgares, les Moldoves et beaucoup d'autres. Il y a neuf ans, en tant qu'élément clef de notre renaissance nationale, nous avons proclamé le principe que l'on doit être aussi bon pour son voisin que l'on souhaite qu'il le soit pour soi. Ce principe reste entièrement valable. Un argument convaincant en faveur de cette politique est la manière dont l'Ukraine, en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a résolu le problème de près de 300 000 Tatars de Crimée et membres d'autres nationalités déportées de notre pays sous le régime totalitaire.

N'étant pas seulement un consommateur mais aussi un fournisseur de sécurité, de stabilité et de démocratie, l'Ukraine partage la connaissance qu'elle a acquise en élargissant la portée de la démocratie. Le groupe comprenant la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et la Moldavie est un nouvel exemple visible d'une coopération aux facettes multiples incorporée dans l'idée même d'une communauté de démocraties. Les États de ce groupe sont attachés aux normes et principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ces pays défendent la primauté du droit, la gouvernance démocratique, la société civile et l'économie de marché afin de s'intégrer pleinement dans les structures économiques et politiques européennes. Ceci se reflète dans le développement de leurs relations avec l'Union européenne et d'autres institutions européennes. S'unissant elles-mêmes aux démocraties avancées, les pays de ce

groupe promeuvent les valeurs démocratiques à l'intérieur de leur propre territoire. Réciproquement, celles-là partagent leur expérience démocratique avec les démocraties naissantes.

Nos autres partenaires européens dans ce domaine ont beaucoup en commun : ils ont des aspirations analogues et sont très souvent confrontés aux mêmes défis. Les séries de Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, dont la plus récente a eu lieu à Bucarest, nous ont donné à tous la possibilité d'échanger des expériences internationales, régionale ou individuelles pertinentes.

Au cours de la Conférence consacrée au thème « Vers une communauté de démocraties » tenue récemment à Varsovie, nous avons développé davantage, complété et enrichi l'entente mutuelle et la solidarité mondiale dans notre attachement à la démocratie. Les participants sont aussi convenus qu'il était préférable d'aller de l'avant plutôt que de simplement proclamer l'importance de la démocratie pour les droits de l'homme et le bien-être des sociétés.

Nous demandons instamment que cette discussion utile continue le mois prochain à Cotonou. À notre avis, ce forum, qui doit se tenir dans la capitale du Bénin, devrait élaborer de nouvelles initiatives et nous donner une impulsion additionnelle pour accélérer et élargir le processus de démocratisation à l'échelle mondiale avec, entre autres, le soutien de l'Organisation des Nations Unies.

M. Ling (Biélorus) (*parle en russe*) : À l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, assurer l'universalité des principes et des normes démocratiques figure parmi les objets principaux des réflexions philosophiques, des études académiques et des relations internationales. Ce n'est pas par hasard que les espoirs et les aspirations des peuples des Nations Unies étaient au cœur même de l'important rapport du millénaire du Secrétaire général (A/54/2000) que nos chefs d'État et de gouvernement ont examiné au Sommet du millénaire.

Le Biélorus voit une grande signification symbolique dans le fait que c'est ici, à l'ONU – l'instance mondiale la plus démocratique de la diplomatie internationale – que les États Membres discutent des efforts que la communauté internationale et le système des Nations Unies doivent accomplir pour renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies. Le Biélorus estime que l'ONU est l'instrument de choix pour promouvoir

le dialogue entre les civilisations, bâtir une culture de paix, garantir la primauté du droit et unir tous les États autour des idéaux et principes démocratiques. C'est une tâche extrêmement difficile. Nous considérons la marche vers la démocratie comme la voie naturelle pour que les États et les sociétés se développent; elle comporte des éléments politiques et économiques. Résoudre les problèmes économiques et sociaux est un facteur essentiel pour créer une démocratie qui ne soit pas seulement théorique mais véritable. Imposer des recettes de démocratie venant de l'extérieur sous le prétexte d'aider les États, et diviser les États en deux catégories – civilisés et non civilisés, ou professeurs et élèves – n'est pas seulement contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. C'est contre-productif, particulièrement en ce qui concerne l'accession au but final, à savoir l'édification d'une société vraiment démocratique.

La République du Biélorus est certainement une des plus jeunes démocraties du monde. Comme démocratie, le Biélorus n'a pas encore 10 ans. Est-ce beaucoup ou peu? Cela a suffi à notre pays pour devenir un État d'Europe de l'Est stable et digne de confiance. Pour le bien de notre propre peuple et des autres peuples d'Europe, nous avons renoncé volontairement aux armes nucléaires. Nous avons signé le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et nous avons créé des institutions gouvernementales indépendantes. Nous croyons qu'un Biélorus stable, où les choix du peuple sont à la base des politiques du Président et du Gouvernement, est incontestablement important pour la stabilité et la paix durable en Europe.

D'un autre point de vue, 10 années ne sont pas suffisantes pour parfaire la démocratie. À cet égard, nous souscrivons aux conclusions de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, basé à Stockholm, qu'il n'y a pas de solution unique aux problèmes de démocratisation. Il faut tenir compte des conditions, des traditions et des modes de vie locaux parce que ce sont des éléments essentiels pour définir les critères internationaux qui permettent d'évaluer le niveau de démocratie d'une société. Nous croyons que l'ONU devrait être à l'avant-garde dans ce domaine.

Cette année a été particulière en Biélorus en ce qui concerne le développement de la démocratie. Pour la première fois dans notre histoire en tant qu'État souverain, nous avons eu des élections générales à la chambre basse de l'Assemblée nationale de la République du Biélorus. Les préparatifs de la campagne électorale ont

comporté une grande quantité de travail de la part de toutes les institutions politiques du pays. Ce travail a abouti à l'adoption du code électoral de la République du Bélarus, qui intègre l'expérience des plus anciennes démocraties parlementaires du monde.

Étant donné la participation de plus de 200 observateurs internationaux aux élections du Bélarus, on note avec quelque regret que l'ONU n'ait pas jugé possible d'envoyer ses propres experts au Bélarus. Principalement pour des raisons financières, les départements pertinents du Secrétariat ont, ces dernières années, considérablement réduit le niveau de leurs activités d'observation des élections dans les États Membres. Nous sommes convaincus qu'il faut remédier à cela et que l'ONU doit répondre positivement aux invitations des États à participer au développement de leurs institutions démocratiques.

En réponse à l'appel du Secrétaire général, la République du Bélarus entend jouer un rôle actif dans la prochaine quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui doit se tenir à Cotonou, au Bénin, du 4 au 6 décembre 2000. Nous espérons, et en fait sommes convaincus, que la Conférence apportera une contribution substantielle au développement de la coopération internationale pratique dans ce domaine, sur la base des principes largement acceptés qui respectent l'identité nationale de chaque peuple.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux orateurs précédents pour exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour l'établissement du rapport (A/55/489) sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Il contient des informations utiles sur les activités qui ont eu lieu dans le cadre du suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Bucarest en 1997, et sur la préparation de la quatrième Conférence, prévue le mois prochain à Cotonou.

En ce début de nouveau millénaire, nous faisons face à de nombreux défis, dont celui de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles et rétablies. Au cours de la dernière décennie, un nombre sans cesse croissant de pays, y compris des pays à économie de transition, ont choisi la démocratie comme forme préférée de gouvernance. Même s'il est évident qu'aucun système de gouvernance n'est parfait, la démocratie est considérée aujourd'hui comme la meilleure forme de gouvernance connue. L'expérience de

nombre de pays montre que la démocratie défend la primauté du droit, assure le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, rend les gouvernements responsables à l'égard des citoyens, et assure une prise de décisions transparente. Par ailleurs, tous les gouvernements n'ont pas réussi à atteindre les normes démocratiques et à assurer la liberté et les conditions nécessaires à chacun pour participer pleinement à la vie politique, économique et sociale. Plusieurs démocraties nouvelles ou rétablies ont encore besoin d'être soutenues dans les efforts qu'elles déploient pour promouvoir et consolider leurs choix et normes démocratiques.

À cet égard, la série de Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies joue un rôle sans cesse croissant. En 1988, à Manille, 13 gouvernements ont participé à la première Conférence; leur nombre a considérablement augmenté, atteignant 80 à la troisième Conférence de Bucarest, en 1997.

Parmi les importants résultats de cette série de conférences, on peut citer l'initiative visant à l'élaboration conjointe d'un code de conduite démocratique sur la base des normes internationales existantes. La Mongolie estime que l'Assemblée générale pourra bientôt examiner le projet de code et l'adopter. Un code de conduite démocratique universellement accepté, représentant une série de normes démocratiques pour les gouvernements, permettra, selon nous, de contribuer à l'affirmation d'une culture de la démocratie.

Au cours des 10 dernières années de réformes démocratiques, nous, en Mongolie, avons été en mesure d'approfondir considérablement notre compréhension et notre connaissance de la démocratie et de la bonne gouvernance. Des mesures importantes ont été prises pour consolider les institutions démocratiques, promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales et libérer les capacités d'entreprise et de création des citoyens, facilitant ainsi leur participation active aux processus économique, social et politique. L'un des acquis les plus importants de la démocratisation a été le changement d'attitude des citoyens à l'égard du Gouvernement et d'eux-mêmes ainsi que dans leur façon de penser.

Le 4 juillet 2000, des élections parlementaires démocratiques ont eu lieu au Mongolie. Ces élections ont été reconnues comme justes et libres par toutes les forces politiques ainsi que par les observateurs interna-

tionaux, et elles ont illustré une consolidation accrue de normes et des institutions démocratiques dans mon pays. Elles ont montré que l'adhésion à la démocratie et le respect des droits humains sont un choix irréversible du peuple de la Mongolie. Le nouveau gouvernement a insisté sur la continuité des politiques de réformes démocratiques; il a souligné l'importance de renforcer l'efficacité, la transparence et l'obligation redditionnelle des services publics et de lutter contre la corruption. Le Gouvernement est décidé à coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile pour renforcer la primauté du droit dans le pays.

La Mongolie se félicite des nombreuses formes d'aide fournie par le système des Nations Unies aux démocraties nouvelles et rétablies, de son appui aux élections et à la promotion des valeurs démocratiques, à la mise en place d'institutions et de capacités en matière de démocratisation. En Mongolie, le programme d'appui à la décentralisation et à la démocratie est activement mis en oeuvre, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour réitérer la proposition de la Mongolie d'accueillir en Mongolie, à Oulan-Bator, la prochaine Conférence des démocraties nouvelles et rétablies. Nous sommes fermement convaincus que ces conférences contribuent à l'échange d'expériences en matière de processus démocratiques, dans les démocraties nouvelles et rétablies. La Mongolie continuera d'apporter son soutien à ce processus unique et d'y participer.

M. Al-Adoufi (Yémen) (*parle en arabe*): Au cours des dernières années, les concepts et idées démocratiques se sont répandus dans plusieurs régions du monde. Nous avons en outre noté au niveau mondial un développement continu de la démocratie, qui vise à renforcer la stabilité politique, économique et sociale. La poursuite du développement de ces valeurs internationales ne doit pas être séparée des spécificités historiques et culturelles de chaque société.

Le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs, l'économie de marché, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que leur respect et leur protection, le renforcement de la primauté du droit, l'amélioration du cadre juridique des États, l'amélioration de la cohésion sociale par la participation des organisations de la société civile au développement de la démocratie, la bonne gouvernance, les

possibilités d'emploi et un meilleur niveau de vie pour la population ne peuvent se développer que s'ils visent à renforcer la croissance économique et à mieux lutter contre la pauvreté, de manière que la démocratie et le développement deviennent des notions inséparables.

Ma délégation apprécie vivement le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/55/489, qui traite en général des efforts de l'ONU dans ce domaine, et examine le processus global de consolidation de la démocratie et le rôle que jouent, à cet égard, les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Je voudrais affirmer que nous sommes pleinement attachés aux principes démocratiques et accordons une importance majeure à la poursuite de notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'appuyer les efforts d'instauration de la démocratie et de promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

L'expansion de la démocratie depuis la fin de la guerre froide a été l'une des tendances les plus réconfortantes de notre époque. Au cours de la dernière décennie, un nombre croissant de pays dans le monde entier ont adopté des gouvernements démocratiques et plus de personnes vivent aujourd'hui dans des démocraties que jamais par le passé. Malgré ces tendances encourageantes, les guerres civiles et les conflits régionaux dominent encore les titres des journaux. En outre, nous affrontons un nouveau défi pour la consolidation de la démocratie, que le Secrétaire général, dans son intervention devant les parlementaires en août dernier, a intitulé la « démocratie feuille de vigne ». Néanmoins, nous pouvons affirmer qu'une tendance démocratique a pris racine en tant que norme et pratique universelle, à l'échelon tant national que mondial.

Nous sommes convaincus qu'une telle évolution a été rendue possible en grande partie par le rôle clef joué par l'ONU, en particulier par l'aide qu'elle a apportée aux élections et à la promotion des valeurs démocratiques ainsi que grâce à ses activités en matière de droits de l'homme. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de la mise en oeuvre de la Déclaration du millénaire, en particulier de la section V, concernant les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. Tous les États Membres devraient aspirer à renforcer leur capacité d'adhérer aux principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Ma délégation souscrit aux vues exprimées par la majorité des États Membres, à savoir que la démocratie, le développement, la paix et les droits de l'homme sont essentiellement interdépendants et se renforcent mutuellement. Un consensus croissant se dégage sur le point que la démocratie et le développement présupposent des éléments fondamentaux, notamment la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. En outre, les démocraties ont moins tendance à se faire la guerre car elles appuient par nature la cause de la paix. Et la paix est une condition indispensable du développement, en l'absence de laquelle il ne saurait y avoir de démocratie, ni vice-versa. Ces priorités sont donc intrinsèquement solidaires. L'absence de l'une entrave le développement des autres, et les sociétés où fait défaut un bien-être élémentaire tendent à devenir la proie d'un conflit.

Ma délégation souscrit totalement à la déclaration figurant dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle la démocratie ou son absence sont à la racine de bon nombre des violents conflits d'aujourd'hui, qui sont en majorité des conflits internes. En conséquence, il s'avère de plus en plus nécessaire de traiter de la question de la démocratisation dans des opérations de maintien de la paix et d'édification des États. C'est seulement en traitant avec succès les questions liées à la démocratie dans les missions de paix que l'on pourra établir une paix durable et assurer la reconstruction après les conflits et le développement.

Dans ce contexte, nous apprécions beaucoup les recommandations proposées dans le rapport d'experts de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Nous pensons que le potentiel de l'ONU de contribuer à la cause de la démocratie ne sera pleinement exploité que lorsque les défis identifiés dans le rapport seront surmontés, notamment l'élaboration d'une approche holistique de la démocratie. Il faut avant tout que cette approche soit en mesure de coordonner les activités des différents départements et agences au sein du système de l'ONU afin d'éviter des chevauchements coûteux. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer la ferme détermination de la République de Corée d'appuyer l'ONU dans la mise en oeuvre de ces recommandations tournées vers l'avenir.

La quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies aura lieu à Cotonou, (Bénin), du 4 au 6 décembre 2000, pour la première fois en Afrique. Nous espérons que ce sera l'occasion pour la communauté internationale de réaliser des pro-

grès importants afin de promouvoir et consolider la démocratie grâce à des échanges d'enseignements tirés et de meilleures pratiques. La Conférence du Bénin, après celles de Manille, de Managua et de Bucarest, a adopté le thème « Démocratie, paix, sécurité et développement », qui est selon nous remarquablement d'actualité et approprié. À cet égard, nous notons avec satisfaction les efforts en cours pour veiller au succès de la conférence, en particulier les initiatives du système de l'ONU, notamment l'appui prêté par le Programme des Nations Unies pour le Développement en ce qui concerne la planification et l'organisation de la conférence. Comme l'a demandé le Secrétaire général, nous espérons que les recommandations susmentionnées de l'Institut international seront traitées lors de la Conférence du Bénin d'une manière méthodique et complète.

Dans un effort pour contribuer à la promotion et à la consolidation de la démocratie, la République de Corée a décidé d'accueillir la deuxième Conférence internationale de la communauté des démocraties qui se tiendra à Séoul en octobre 2002. Comme vous les savez, la Première conférence intitulée « Vers une communauté de démocraties » a eu lieu à Varsovie (Pologne) du 25 au 27 juin dernier avec l'aide d'autres pays organisateurs, notamment mon gouvernement. La République de Corée espère que la deuxième conférence s'appuiera sur l'élan international croissant vers plus de démocratie et jettera des fondations solides en vue de son renforcement à travers le monde.

Enfin, je voudrais ajouter que malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons garder à l'esprit que le processus de démocratisation est par définition lent et parfois décourageant. Aussi, est-il impératif de garder notre patience et, plus important encore, d'unir nos efforts et de travailler en collaboration pour parvenir à un monde de paix et de prospérité dans lequel pourra prospérer la démocratie.

M. Flores Lovo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement nicaraguayen, j'ai le plaisir de féliciter M. Holkeri de prendre possession de ses hautes fonctions et du remarquable travail qu'il accomplit en tant que Président de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Nicaragua souhaite mettre en exergue l'importance de l'appui du système des Nations Unies aux Gouvernements qui encouragent le

mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier par le biais des activités du Programme des Nations Unies pour le développement – organe qui a consacré en moyenne la moitié de son budget à la défense de programmes de promotion dans les domaines politique, économique et social.

Le Nicaragua accueille avec satisfaction la tenue de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Cotonou (Bénin) en décembre 2000. Par ailleurs, nous avons le plaisir de féliciter le Gouvernement du Bénin pour le travail qu'il a accompli en tant qu'hôte de cette importante manifestation et c'est avec plaisir que nous notons l'appui qu'il a reçu de la part du Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous réaffirmons notre appui déterminé à la série de Conférences sur les démocraties nouvelles ou rétablies et au mécanisme de suivi mis en place dans les dites conférences, qui ont pu heureusement compter sur l'encouragement de l'Organisation des Nations Unies et ont poussé nos gouvernements à continuer de lutter sur la voie de la consolidation de la démocratie.

Nous reconnaissons le travail remarquable qui a été accompli par les pays membres du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous les encourageons à continuer de lutter dans ce processus complexe qui consiste à instituer ou à rétablir la démocratie en tant que moyen d'expression de la volonté populaire et de la coexistence sociale pacifique.

La société du Nicaragua a affronté et surmonté de nombreux obstacles dans un dur processus de transition vers une démocratie participative, dans une atmosphère de tolérance et de coexistence pacifique entre les divers secteurs politiques. Néanmoins, nous avons encore beaucoup d'objectifs à atteindre, et le chemin à parcourir est encore long. C'est pour cette raison que nous manifestons notre profonde détermination de surmonter les erreurs et les lacunes du passé afin d'affronter les défis inhérents à la consolidation de la démocratie.

Le Nicaragua estime qu'il est capital de continuer d'encourager une vaste participation de tous les secteurs sociaux, politiques et économiques de la nation, sans exclusion quelle qu'elle soit, au processus de prises de décision ainsi qu'à la planification et à l'organisation de plans et de stratégies nationaux qui puissent être orientés vers l'obtention d'une gestion publique transparente, vers le développement productif et vers la construction d'un avenir commun.

Nous aspirons à obtenir un traitement plus juste de la part des institutions financières internationales, de sorte que dans une révision des programmes d'ajustement structurel nous puissions avancer d'un pas ferme vers l'élimination de la pauvreté et la stabilité économique, qui, à leur tour, entraîneront la stabilité politique et sociale qui nous mènera vers un développement durable et la consolidation de la démocratie.

Nous insistons sur le besoin urgent d'encourager l'éducation civique en tant que moyen fondamental pour développer les valeurs démocratiques chez les générations présentes et futures. Nous insistons pour promouvoir la culture démocratique et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver la paix dont l'édification et la consolidation nous ont tant coûté.

Nous encourageons tous les efforts visant à rapprocher la population civile des fonctionnaires publics avec la participation pleine et entière des divers secteurs de la société civile, dans le respect du pluralisme politique, et compte tenu de la nécessité de continuer à renforcer et à professionnaliser les institutions démocratiques.

Nous encourageons également la modernisation et la professionnalisation de l'administration de la justice, ainsi que l'adaptation de notre législation aux besoins qu'entraîne notre participation à la mondialisation. En conséquence, nous encourageons le renforcement d'un état de droit capable d'offrir une sécurité juridique à la société, de favoriser un climat propice aux investissements privés, et d'accroître la confiance dans l'ordre juridique de l'État en tant que base indispensable de toute société démocratique.

Nous avons défendu le respect des droits de l'homme et le développement sans restriction des libertés fondamentales des citoyens. Dans ce contexte nous signalons la volonté du Nicaragua de favoriser un développement manifeste de la liberté d'expression. À cet égard, nous exhortons la presse à faire preuve d'objectivité et à agir de façon responsable afin qu'elle puisse participer activement au processus de consolidation démocratique, tout en exerçant une surveillance critique et constructive de l'administration publique.

Nous sommes déterminés à veiller jalousement à l'indépendance des divers pouvoirs de l'État, à encourager le développement de la gouvernance locale, et à continuer d'oeuvrer à l'amélioration de son organisation, de sa professionnalisation et de son efficacité.

Le 5 novembre dernier, les premières élections municipales tenues séparément des élections nationales générales ont eu lieu au Nicaragua. Ce processus s'est déroulé avec la participation massive d'observateurs et de missions d'observation nationales et internationales, et avec l'assistance de personnalités internationales éminentes, de représentants d'organisations civiques et régionales, et de missions spéciales de pays amis.

Les observateurs que je viens de mentionner ont pu compter sur la pleine collaboration du Conseil électoral suprême, qui est le pouvoir national chargé d'organiser et de diriger les processus électoraux. Par ailleurs, cet organe a fourni des informations complètes sur le processus et en a largement divulgué les résultats, tant parmi les observateurs que dans la presse nationale et internationale. Je pense que ceci démontre clairement notre volonté d'encourager des processus électoraux transparents et le désir du peuple du Nicaragua de manifester sa volonté par le biais du suffrage universel.

Nous aimerions remercier l'Organisation pour l'aide publique au développement qu'elle a fournie au Nicaragua et toute l'aide que la communauté internationale nous a octroyée face aux effets dévastateurs des catastrophes naturelles qui ont affecté le Nicaragua ces dernières années.

En dépit de toutes les difficultés que nous avons rencontrées sur le chemin menant à la démocratie, nous savons que nous ne sommes pas seuls dans notre lutte. Nous comptons sur le soutien et la compréhension de la communauté internationale dans les efforts que nous déployons pour construire une société démocratique solide et durable.

Finalement, nous saluons avec enthousiasme la tenue de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous invitons tous les participants à la conférence à développer un actif échange d'expériences et à oeuvrer ensemble à la création d'un monde plus juste et plus démocratique.

M. Alemán (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général du rapport concis et utile qu'il nous a présenté sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts des gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies qui figure au document A/55/489.

La démocratie est faite à la fois de réalités et d'idéaux. La démocratie est donc un système soumis à un processus permanent de construction et de perfectionnement. Quand on l'instaure ou la restaure, on comprend mieux qu'elle offre le terrain le plus propice à l'épanouissement des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine, car la participation du peuple doit se manifester non seulement dans l'adoption de décisions politiques dans l'État mais également dans la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Par ailleurs, la démocratie naît de la libre volonté de chaque peuple de déterminer son propre système politique, économique, social et culturel. C'est pourquoi la Constitution actuelle de l'Équateur stipule que l'État a pour devoir primordial de garantir la validité du système démocratique, d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le progrès économique, social et culturel de ses citoyens ainsi que de respecter et de faire respecter les droits de l'homme – non seulement ceux qui sont inscrits dans sa charte politique mais également ceux qui sont établis dans les déclarations, pactes, conventions et autres instruments internationaux en vigueur.

Par le biais de plans et programmes périodiques, l'État équatorien adopte des mesures visant à assurer la jouissance effective de ces droits. Le plan national des droits de l'homme de l'Équateur, adopté par le décret exécutif No 1527 du 29 mars 1998, est le programme le plus complet et le plus ambitieux dans ce domaine. Un plan d'action opérationnel et une commission permanente chargée du suivi et de l'évolution ont été mis en place pour l'exécuter.

Depuis que mon pays est sorti d'une longue et sombre période de dictatures militaires en 1979, les institutions démocratiques ont été mises à rude épreuve mais elles ont surmonté tous ces assauts et c'est dans le cadre de la loi que l'Équateur a trouvé les moyens de préserver la vie de la république et l'état de droit.

La démocratie ne peut se réduire au formalisme du suffrage électoral à intervalles réguliers. La démocratie assortie d'une justice sociale et de liberté et ayant un caractère participatif bien net doit donner un sens positif à l'action de l'État et des raisons suffisantes et valables à ses citoyens pour qu'ils s'engagent à la défendre.

Les gouvernements ne peuvent pas décevoir les espoirs de leurs citoyens. Mais il leur faut aussi une aide internationale et l'appui des organismes financiers internationaux afin de mettre leurs économies en ordre et de réaliser leurs programmes sociaux. Tous les gouvernements ont une dette sociale pressante vis-à-vis de leurs populations, mais ils ne peuvent faire porter tous leurs efforts sur elle parce que, dans certains cas, plus de la moitié de leurs budgets nationaux sont absorbés par la dette extérieure et son service.

Toute nation qui n'a pas les ressources nécessaires à sa politique économique et sociale, qui voit constamment augmenter le nombre de ses analphabètes et de ses malades et qui, par ailleurs, souffre d'une augmentation incessante du chômage, de la pauvreté et du sous-développement voit sa paix et sa stabilité interne menacées. S'il y a pauvreté il n'y aura ni stabilité ni développement. Cette vérité ne doit pas être oubliée par les géostratèges qui ne préconisent les besoins insatisfaits des petits pays que parce qu'ils sont petits et ne pèsent guère dans l'équilibre du pouvoir mondial.

Heureusement, au paragraphe 2 de la Déclaration du millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que

« en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. »

Pour sa part, le pape Jean-Paul II a dénoncé la tendance qui affecte la société contemporaine en déclarant que

« Aujourd'hui en Amérique, comme ailleurs dans le monde, on voit naître un modèle de société où les puissants dominent et les faibles sont marginalisés ou même éliminés. »

Il faut donc renverser cette tendance à l'égoïsme par des régimes démocratiques moraux et solidaires qui répondront aux revendications de la grande majorité et assureront l'exercice des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels de la population. C'est pourquoi le Gouvernement équatorien actuel estime que la simple croissance économique ne suffit pas pour assurer le développement humain et qu'au contraire, les politiques de croissance économique doivent être intimement liées aux politiques de développement social. Sans développement il n'y aura

pas de paix. Là où régneront la pauvreté et la misère, pas de véritable démocratie. Là où sévissent l'oppression et la répression, pas de respect des droits de l'homme. Il ne saurait y avoir d'ordre international juste et équilibré tant que tous les peuples de la terre n'auront pas accès aux bénéfices de la mondialisation.

Mon pays espère de toutes façons que le système démocratique sortira renforcé de la prochaine conférence au Bénin qui peut compter sur un appui et une coopération fermes de notre part.

M. Ouane (Mali) : Le Mali attache une importance particulière à la question à l'examen. C'est pourquoi, je voudrais tout d'abord exprimer au Secrétaire général la reconnaissance de la délégation malienne pour la qualité de son rapport publié sous la cote A/55/489, qui présente une vue d'ensemble des activités et des idées formulées au sein du système des Nations Unies à ce sujet. Ma délégation est également reconnaissante à la délégation roumaine qui a présenté le projet de résolution figurant dans le document A/55/L.32 et intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Le régime de démocratie représente de nos jours la forme de gouvernement la plus répandue dans le monde. Résultat de la vague de démocratisation qui a bouleversé l'ordre du monde depuis une décennie, le processus en cours qui se reflète dans la tenue régulière de Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, contribue grandement au succès de cette expérience. C'est que, par ses effets bénéfiques certains, une expérience démocratique bien menée, offre à chacun les meilleurs outils pour affronter les problèmes du monde contemporain et faire face aux défis du XXI^e siècle.

À ce propos, qu'il me soit permis de me faire l'écho du Président Konaré, qui déclarait à la Conférence de Varsovie :

« Le développement de la démocratie est l'assise d'un monde de paix, d'un monde de solidarité et de justice sociale. La démocratie seule permet à chacun de nous d'assurer la charge certes, mais aussi l'honneur d'être Homme, d'être au service des Hommes. »

La démocratie est aussi inséparable du développement. C'est qu'en effet, la démocratie demeure fra-

gile si un minimum de mieux-être n'est pas proposé aux populations. La communauté internationale se doit, à cet égard, d'apporter sa contribution à la réduction des inégalités sociales afin que la démocratie soit plus qu'une « simple vitrine électorale ».

Mon pays, le Mali, s'est engagé depuis 1992 dans une expérience démocratique originale. Il se bat pour que s'instaure, dans toutes les couches sociales de la population, la culture démocratique et des droits de l'homme. C'est ainsi que dans le domaine de la bonne gouvernance, le Gouvernement malien a entrepris un vaste programme de lutte contre la corruption et la délinquance financière. De même, pour mieux assurer la participation de chaque citoyen à la gestion de la chose publique, le Gouvernement a engagé un processus de décentralisation des pouvoirs vers les organes locaux, par la création de 701 communes. Cette réforme s'est achevée en 1999 par l'élection à la base des responsables locaux qui sont désormais pleinement responsables devant leurs électeurs.

Au plan international, le Gouvernement malien a pris part à plusieurs initiatives dans le domaine de la promotion et de la consolidation de la démocratie. À cet égard, le Mali, en tant qu'initiateur de la Conférence « Vers une communauté de démocraties » tenue à Varsovie en juin dernier, se félicite de la Déclaration adoptée qui préconise le renforcement de la coopération entre les États démocratiques en vue de partager leurs meilleures expériences, de se protéger face aux menaces contre les processus démocratiques et d'oeuvrer pour l'émergence d'un Forum de partenariat pour l'assistance aux nouvelles démocraties. Nous formons le voeu que la naissance de la Communauté des démocraties à Varsovie favorisera l'épanouissement des principes démocratiques à travers le monde entier.

En outre, le Mali se félicite de l'adoption, le 9 novembre dernier, par la Troisième Commission de la résolution intitulée « Promotion et consolidation de la démocratie ». Cette résolution, qui met en relief le lien étroit qui existe entre droits de l'homme et démocratie, réaffirme la pleine responsabilité des États de défendre et promouvoir les droits de l'homme en joignant leurs efforts en vue de consolider la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle souligne également que si toutes les démocraties ont des points communs, il n'existe pas de modèle de démocratie de caractère universel.

Dans le même ordre d'idées, s'est tenu à Bamako au Mali, du 1er au 3 novembre 2000, un symposium international sur le thème « bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ». À l'issue de ce symposium, a été adoptée la Déclaration de Bamako, qui se veut à la fois un instrument normatif et opérationnel visant au respect de la démocratie dans l'espace francophone.

La Déclaration de Bamako, qui considère que francophonie et démocratie sont indissociables, prévoit des sanctions en cas de rupture de la démocratie et de violations graves des droits de l'homme. Ces sanctions consistent en la suspension automatique de la Francophonie d'un pays où un coup d'État a été commis contre un régime issu d'élections démocratiques, de même que des restrictions d'octroi de visas aux autorités de fait des pays concernés. Le Mali condamne tout coup d'État, car il n'y a pas de bons ou de mauvais coups d'État.

La tenue à Cotonou du 4 au 6 décembre prochain de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, la première en Afrique, constitue pour ma délégation une source de légitime fierté, compte tenu du rôle de pionnier qu'a joué ce pays africain dans la renaissance démocratique africaine. À cet égard, je voudrais renouveler à la délégation béninoise le soutien de mon pays pour que cette conférence soit un succès.

Enfin, je voudrais dire que ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/55/L.32, parce qu'elle partage le message politique qui y est contenu, et elle exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/55/489. Nous avons soigneusement analysé ce document et nous estimons qu'il offre un cadre propice à une discussion de fond sur la question.

À notre avis, la démocratie signifie une participation réelle et quotidienne à l'exercice du pouvoir et à la prise de décisions dans les domaines politique, économique, social et culturel. La démocratie, c'est le pouvoir du peuple; c'est le gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple dont Lincoln rêvait.

Comme l'a confirmé la Conférence mondiale des droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, la démo-

cratie est fondée sur la volonté librement exprimée du peuple de déterminer son propre régime politique, économique, social et culturel, et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie.

Il n'y aurait pas de démocratie sans liberté, sans participation populaire, sans justice sociale, sans bien-être individuel et collectif, et sans solidarité humaine. La souveraineté réside dans le peuple, et sans indépendance nationale il n'y a pas de souveraineté. Il n'y a pas non plus de démocratie s'il n'y a pas de développement. On ne peut limiter la démocratie au respect des droits civils et politiques, au détriment des droits économiques et sociaux.

Pour aborder la question de façon rigoureuse, il faut reconnaître que les limites, les problèmes et les défis auxquels la démocratie est confrontée, existent sous une forme ou une autre, sous toutes les latitudes et dans les deux hémisphères. Il ne faut pas traiter le Sud de la même façon que lorsqu'on le colonisait.

Cette démarche suppose également la reconnaissance manifeste qu'historiquement, il n'y a pas eu et il n'y aura pas un modèle unique de démocratie. Pour faire une analyse sérieuse, il faut accepter au départ la diversité des formes et des modèles de démocratie en fonction des particularités nationales, historiques, économiques, culturelles et religieuses.

Il ne faut pas confondre l'existence de notions communes dans la diversité des formes de démocratie avec la tentative d'imposer aux pays en développement la démocratie représentative comme modèle obligatoire.

Disons-le de façon claire et directe : le multipartisme n'implique pas la démocratie, pas plus que la démocratie n'a pour condition préalable l'existence du pluripartisme. Nous pourrions donner suffisamment d'exemples de pays où les partis abondent et où il n'y a pas de démocratie ou de participation. Je suis fier d'affirmer qu'à Cuba, il y a une démocratie profondément populaire et participative où le peuple exerce le pouvoir sans pour autant qu'il y ait de partis politiques électoraux agissant comme intermédiaires politiques. Nous demandons la compréhension et le respect de notre expérience, qui résulte de notre histoire, mais nous ne proposons à personne d'autre cette expérience comme modèle.

Il ne faut pas confondre la recherche et le perfectionnement de la démocratie avec l'exportation de re-

cettes au service des appétits hégémoniques d'un groupe réduit de pays puissants et riches. La coopération internationale pour la promotion et la consolidation de la démocratie ne doit pas être manipulée à des fins politiques.

Nous sommes satisfaits du fait que le Secrétaire général ait reconnu l'échec de l'importation de procédures et de systèmes utilisés dans d'autres pays et de constitutions rédigées en utilisant des modèles étrangers, ainsi que le caractère erroné et déplorable, de l'idée pourtant très répandue, selon laquelle la démocratie serait un concept occidental.

Nous attirons également l'attention sur l'avis contenu dans le rapport selon lequel l'application de ses recommandations exigerait

« plus de ressources ordinaires et extrabudgétaires que n'en a l'Organisation à l'heure actuelle. »
(A/55/489, par. 35)

Le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas une seule fois la Charte des Nations Unies, ni ses buts et principes. Il ne mentionne pas non plus la souveraineté des États, ni l'égalité souveraine. Il ne mentionne pas le droit à l'autodétermination des peuples et ne condamne pas l'ingérence étrangère. Ce rapport établit une nouvelle corrélation entre démocratisation, bonne gestion publique, droits de l'homme, développement durable, paix et sécurité, notions qui ne sont pas établies clairement. Cette corrélation semble destinée à remplacer la corrélation, reconnue par les États Membres dans le consensus de Vienne, entre démocratie, développement et droits de l'homme.

La relation entre la démocratie et le développement demeure confinée au rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux ressources que cette institution consacre actuellement aux programmes de renforcement et de consolidation de la démocratie. Il nous semble douteux que le PNUD consacre 50 % de ses ressources à des programmes de promotion de la gestion politique, à l'aide aux réformes des institutions du secteur public, au renforcement des institutions gouvernementales et à la promotion de la démocratisation et de la participation politique. De fait, il apparaît évident que les programmes du PNUD s'écartent de plus en plus du développement économique et social pour se tourner vers d'autres tâches, en violation de son mandat. Il est regrettable que l'on dénature la principale fonction du PNUD alors qu'il y a tant à faire et que tant de ressources manquent et sont

nécessaires pour assurer le progrès économique et social des pays du Sud.

Il est inacceptable que les pays donateurs soumettent de plus en plus l'aide au développement des pays du Sud à des conditions politiques, au mépris du droit des peuples de déterminer leurs besoins et leurs priorités. La fonction du PNUD dans les processus de démocratisation présuppose que seuls les pays du Sud ont besoin d'aide en cette matière et qu'ils sont les seuls susceptibles d'avancer vers une véritable démocratie. Nous ignorons sur quels principes et valeurs on se base pour faire des suppositions aussi erronées. Cuba reconnaît le rôle important que peut jouer le système des Nations Unies pour soutenir les efforts que tous les pays déploient pour renforcer et consolider la démocratie. Mais elle répète que cela ne peut se faire que sur la base du respect inconditionnel des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le critère reflété dans le rapport du Secrétaire général selon lequel l'assistance électorale ne se termine pas avec le processus électoral en question mais qu'elle doit se prolonger pour faciliter la mise en place du système politique, économique et social du pays concerné, nous paraît extrêmement préoccupant. Cuba estime que ni l'Organisation ni aucun de ses organismes n'a les capacités de juger les processus électoraux ou les systèmes politiques des États Membres, car les États eux-mêmes sont les seuls à pouvoir prendre des décisions sur ces processus et sur les besoins d'aide en rapport avec ces processus. L'ONU devrait se limiter strictement à faciliter, le cas échéant, l'aide demandée par l'État concerné, et il n'appartient en aucune manière au Secrétariat ou à des organisations ou des institutions privées qui travaillent sur ces questions en dehors du cadre des Nations Unies d'assumer des fonctions qui relèvent de la souveraineté des États Membres. Nous nous opposons à la tentative de certaines puissances de manipuler, en pratiquant l'ingérence, les organismes des Nations Unies alors qu'en même temps, elles s'assurent l'immunité face au débat légitime sur leurs propres problèmes.

Un autre élément du rapport qui à notre avis est contestable est la relation entre la démocratie, la paix et la sécurité, y compris les opérations de maintien de la paix ou les opérations de paix, comme on prétend les appeler ces derniers temps. L'affirmation que l'absence de démocratie est l'une des principales causes de beaucoup des conflits actuels et que, face à cela, il est impé-

rieux que l'Organisation des Nations Unies intervienne par le biais de ce que l'on appelle les opérations de paix, doit inciter les États Membres au moins à une profonde réflexion. Nous répétons notre opposition à toute forme d'intervention dans les pays en développement sous le prétexte du soi-disant droit à la démocratie ou sous tout autre prétexte visant à légitimer l'intervention humanitaire.

Nous estimons que le rapport doit être soumis à un examen approfondi de l'Assemblée générale, plutôt que d'être renvoyé à d'autres instances qui n'auront pas le temps de l'examiner avec le soin voulu, où tous les États ne seront pas présents et qui ne seront pas appropriées pour débattre d'un rapport de l'Assemblée générale.

Nous souscrivons à l'affirmation du Secrétaire général que selon laquelle

« la démocratisation donne un rôle à la population dans la société... tant que la population n'a pas le sentiment de prendre une part réelle à la vie de la collectivité, on ne pourra instaurer de paix durable ni réaliser de développement durable. » (A/55/489, par. 19)

Nous partageons également son avis selon lequel

« La tenue d'élections régulières est un élément important du régime démocratique, mais elle n'en est pas le seul fondement. » (*ibid.*, par. 21)

Nous soutenons de la même façon l'opinion contenue dans le rapport selon laquelle

« Le lien entre électeurs et représentants élus, et la responsabilité des élus locaux servent d'entraînement pour la promotion de la démocratie au niveau national. » (*ibid.*, par. 23)

Le Secrétaire général a ainsi ouvert le débat sur les concepts ou attributs essentiels de la démocratie. Le modèle de la démocratie occidentale ou représentative non seulement ne peut pas être exporté vers les pays en développement, mais il est même sérieusement remis en question dans les pays industrialisés eux-mêmes, par leurs propres citoyens, dont plus de la moitié selon leurs propres enquêtes, pensent qu'en réalité ils ne participent pas au processus de prise de décisions. Ils pensent qu'ils sont l'objet de manipulation des campagnes et des moyens de communication. Ils pensent que le modèle politique est élitiste et les exclut. Ils pensent

que les hommes politiques manquent de prestige et ne tiennent pas leurs promesses électorales.

Paradoxalement, le modèle du principal exportateur de démocratie et le juge le plus intransigeant de la démocratie planétaire traverse une crise spéciale de ces jours-ci. Ce n'est pas une crise passagère, mais structurelle et un très bon exemple d'un modèle qui s'est dénaturé depuis longtemps et qui a cessé de fonctionner. Visiblement, il ne répond pas aux critères décrits dans le rapport du Secrétaire général. Le Sud ne devrait jamais copier un système de corruption légale des politiciens, où le pot-de-vin est appelé « *soft money* » (fonds illimités non réglementés) ou « contribution des groupes d'intérêt ».

Ce n'est pas une démocratie, ce système où la moitié des citoyens ne s'inscrivent pas comme électeurs et où un tiers de ceux qui sont inscrits ne votent pas. Un pays où un président peut être élu avec les voix de 26 % des électeurs et où le candidat qui a reçu le moins de votes populaires peut être élu n'est pas une démocratie. Un modèle où une campagne électorale coûte plus de 3 milliard de dollars n'est ni viable ni rationnel. Un système électoral dans lequel les hommes politiques sont réélus dans 95 % des cas – on les appelle les « incumbents » (candidats sortants) – n'est pas démocratique. N'est pas démocratique non plus un système où il n'y a pas de contrôle populaire et où les élus ne rendent pas de comptes aux électeurs et ne peuvent être révoqués. N'est pas démocratique non plus un système bipartite de deux partis quasi égaux dans lequel c'est toujours le parti de l'abstention qui obtient la majorité des voix.

Qu'ils enquêtent sur les irrégularités, les accusations de fraude et d'abus pendant le scrutin vis-à-vis des Afro-américains et des citoyens d'origine haïtienne. Qu'ils reçoivent une leçon d'humilité et qu'ils ne nous conseillent plus, à nous les pays du Sud, la supervision internationale de nos élections, qu'ils ne nous octroient plus de certificats de légitimité et qu'ils ne nous demandent plus de prouver que la majorité soutient ceux que nous avons élus et qu'ils s'occupent plutôt de leurs propres affaires.

Nous ne croyons pas en la démagogie des pays industrialisés sur les libertés et les droits politiques, alors qu'ils ne font rien pour éliminer la pauvreté et assurer le développement au Sud, pour empêcher que des millions de personnes ne meurent de faim et de maladies curables, pour prodiguer l'enseignement à nos

analphabètes, pour loger les sans-abri, pour assurer une vie digne à nos personnes âgées, pour garantir la promotion de la femme du Sud et pour offrir à nos enfants un avenir qui vaille la peine d'être vécu.

Le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, comme on les appelle, peut constituer, si on ne le dénature pas, une occasion d'échanger les expériences et d'appuyer les efforts que de nombreux peuples déploient pour consolider leurs systèmes démocratiques, pour que l'on preserve le respect sans restriction des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ce processus, néanmoins, n'est pas à l'abri des menaces. Le défi consiste à savoir mettre les ressources et les activités de l'ONU au service des intérêts légitimes de la majorité écrasante des États Membres. Il faut les mettre au service des peuples qui réclament une contribution réelle et effective de l'ONU à la paix et au développement de façon à ce qu'elles profitent aux multiples systèmes démocratiques de la communauté des nations. Cela pourrait contribuer à démocratiser les relations internationales et à changer l'ordre international fermé, inéquitable et non viable, qui constitue l'obstacle majeur à l'exercice d'une véritable démocratie dans les pays en développement.

Je voudrais terminer en remerciant le Gouvernement du Bénin de ses efforts visant à organiser et préparer la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir du 4 au 6 décembre 2000 à Cotonou. Nous assurons l'Assemblée de la modeste contribution de mon gouvernement à cette manifestation à laquelle nous serons représentés.

M. Mabilangan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport exhaustif et lucide sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts que les gouvernements déploient pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/55/489), ainsi que pour son rapport ultérieur (A/55/520), contenant les commentaires et observations de plusieurs pays sur les leçons qu'ils ont tirées de leurs expériences respectives dans la pratique des idéaux démocratiques.

La délégation des Philippines se réjouit de voir que l'impulsion en vue d'une démocratie renforcée, apparue à la première conférence sur ce thème, en 1988 à Manille, ait continué de générer une synergie

d'ensemble pour des initiatives d'appui au processus de démocratisation dans le monde entier.

Le nombre de participants, qui était de 13 pays à la Conférence de Manille, a atteint 80 à notre dernière et troisième réunion tenue à Bucarest en 1997. En outre, en juin de cette année, le Gouvernement polonais a accueilli à Varsovie une conférence sur le thème « Pour une communauté de démocraties » à laquelle ont pris part 106 pays, avec la participation de quelque 70 ministres des affaires étrangères. Nous attendons avec intérêt la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, prévue à Cotonou, le mois prochain, à laquelle tous les Membres de l'ONU ont été invités à participer et qui portera sur la promotion et la consolidation de la démocratie en Afrique.

Nous nous félicitons du fait que l'importance de la promotion et du renforcement de la démocratie est de plus en plus reconnue au sein du système des Nations Unies. Nous rendons hommage à la Troisième Commission pour le projet de résolution sur la promotion et la consolidations de la démocratie qu'elle a adopté il y a quelques semaines; ce projet a été appuyé par 145 délégations. La démocratie et la primauté du droit sont devenues le but normatif de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts pour consolider la démocratie représentative et la primauté du droit en tant que système de gouvernement pour tous. La gouvernance démocratique favorise le pluralisme politique et la participation effective des citoyens au processus d'édification de la nation. La démocratie renforce également la bonne gouvernance et l'accomplissement, dans le respect de l'éthique, par ceux qui détiennent le pouvoir, de leurs fonctions officielles. Nous adhérons également à l'opinion selon laquelle la démocratie agit comme catalyseur du développement durable en libérant les énergies et les talents des individus. La démocratie encourage l'autonomie politique et facilite aussi le développement économique.

Alors que la notion et la pratique de la démocratie s'expriment de façon divergente sur la base des expériences historiques uniques des peuples, elles ont en commun la participation des citoyens au processus de gouvernance. En tant que gouvernement tirant sa légitimité de la volonté du peuple, le Gouvernement des Philippines fait en sorte que ses citoyens participent à la vie politique de la nation. Cette politique est dictée

par la conviction que les citoyens doivent s'intéresser aux priorités politiques, économiques et sociales des gouvernements pour réaliser une paix et un développement durables.

Aucun pays ou groupe de pays ne peut revendiquer une maîtrise parfaite de la démocratie. Même des démocraties bien établies ont leurs faiblesses, mais cela ne doit pas affaiblir notre détermination de promouvoir et consolider la démocratie dans le monde. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à faire de cet objectif l'une de leurs priorités majeures en ce nouveau millénaire.

Lorsque nos dirigeants ont tenu leur historique Sommet du millénaire, il y a quelques mois, ils nous ont chargés d'un mandat sans équivoque, celui de promouvoir la démocratie et la primauté du droit en tant qu'objectifs importants de l'ONU. Ils ont également réaffirmé que la liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin continuait d'être l'une des valeurs fondamentales de cette Organisation. Ils ont indiqué que la gouvernance démocratique et participative, fondée sur la volonté des peuples, était celle qui assurait le mieux la préservation de cette liberté. La sagesse collective de nos dirigeants devrait nous inspirer dans les efforts que nous déployons pour promouvoir et consolider la démocratie dans le monde d'aujourd'hui.

Nous demandons instamment à tous les Membres de l'ONU d'appuyer la Conférence du Bénin. Le programme en quatre points de la Conférence, tel qu'il a été présenté le 15 septembre par le Ministre des affaires étrangères de la République du Bénin, contribuera à répondre aux défis qui se posent à l'action en matière de démocratie, notamment en Afrique. Nous remercions le Gouvernement du Bénin d'avoir lancé cette initiative en Afrique. Le Bénin s'est avéré être un défenseur inconditionnel des idéaux démocratiques, et nous souhaitons plein succès au Gouvernement et au peuple du béninois dans cette entreprise.

M. Preware (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/55/489).

La délégation du Nigéria note avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la résolution 53/31 du 23 novembre 1998 qui encourage les États Membres à

promouvoir la démocratisation et à faire des efforts supplémentaires pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Dans ce contexte, le Nigéria appuie pleinement la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, prévue à Cotonou (Bénin), du 4 au 6 décembre 2000. Le choix de ce moment est significatif, non seulement en raison de l'importance que nous accordons au processus de démocratisation en Afrique, mais également du fait que c'est la première fois que cette conférence internationale se tiendra en Afrique. Cette conférence historique représente non seulement une plate-forme mondiale pour le renforcement des transformations démocratiques mais aussi une occasion d'attirer l'attention de l'opinion sur les nouvelles démocraties, les perspectives et les défis en Afrique.

Ma délégation est convaincue que la réussite de la conférence sera assurée par les préparatifs très adéquats déjà assurés à divers niveaux. Nous nous félicitons des réunions qui ont déjà eu lieu dans le cadre du processus préparatoire, y compris celles qui ont eu lieu à Cotonou, Helsinki et Varsovie, entre février et juin de cette année. Nous voudrions saluer les efforts du Gouvernement du Bénin en tant que cadre central du processus préparatoire. Le thème de la réunion du Bénin, « Démocratie, paix, sécurité et développement », est tout à fait pertinent pour le développement d'une bonne gouvernance démocratique, le progrès, la stabilité et la sécurité dans un continent qui souffre depuis longtemps des problèmes de gouvernance et de sécurité.

Pour nous au Nigéria, l'expérience du passé immédiat et des réalités d'aujourd'hui montre très clairement qu'il n'y a pas d'autre voie que la démocratie si l'on veut que la primauté du droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés. La délégation nigériane partage l'opinion que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, sur les liens entre la démocratisation, les droits politiques, les libertés économiques et le développement. Nous souscrivons entièrement à l'idée exprimée dans la Déclaration de Vienne, selon laquelle la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement; la promotion de ces droits s'avère une stratégie de prévention efficace.

La Déclaration du millénaire que les chefs d'État et de gouvernement ont adoptée lors du récent Sommet qui s'est tenu ici à New York reste un lumineux point

de mire pour le monde entier, en particulier l'engagement mondial envers une application inclusive des principes et pratiques de démocratie qui assure une participation plus large de tous les citoyens.

Un nouveau gouvernement démocratique a été mis en place au Nigéria en mai 1999. Je suis ravi de pouvoir témoigner d'un changement spectaculaire dans le climat sociopolitique du pays : la fin des arrestations politiques, la liberté de parole, un syndicalisme actif, l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect des droits de la défense sont quelques-uns des traits caractéristiques de la nouvelle vie nationale. Lorsque des abus ont été commis, le Gouvernement n'a pas hésité à les exposer et à rechercher la réconciliation entre les citoyens et les organes de gouvernance. À l'heure où je parle, un groupe d'étude spécial, le « Groupe d'étude du juge Oputa », tient des audiences publiques sur les violations passées des droits de l'homme et abus connexes. Les révélations déjà faites lors de ces audiences montrent l'étendue des abus commis par le passé et la nécessité de veiller à ce que ces abus ne puissent se reproduire dans le nouvel environnement démocratique. Il faut espérer que l'exercice en cours favorisera l'esprit de réconciliation. Un peuple réconcilié est mieux à même de lutter comme un seul homme contre les problèmes de la pauvreté, de l'insécurité et du sous-développement.

La pauvreté engendre un sentiment de frustration et une multitude de problèmes sociaux. La démocratie doit tenter d'établir un climat qui offre aux citoyens la possibilité non seulement de s'alimenter et de se vêtir mais également de planifier leur développement. La démocratie doit pouvoir représenter pour la population les bienfaits de l'intégration, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de vie. Pour que la démocratie dure, il faut qu'elle améliore notablement la qualité de vie de la population. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Nigéria a pris diverses mesures visant à réduire graduellement la pauvreté et, à terme, à l'éliminer.

Pour terminer, ma délégation reconnaît les énormes défis qu'il faut relever pour promouvoir et surtout consolider la démocratie. Une accumulation importante de la dette constitue un grave obstacle à la réduction de la pauvreté et au développement. L'état de pauvreté et de sous-développement chronique nuit également à la croissance de la démocratie. Il est par conséquent impératif que la communauté internationale aide les pays en développement à se libérer du fardeau de la dette et

à se donner les moyens de consolider leurs démocraties naissantes.

Conscient de tous les avantages que comportent une démocratie et une sécurité bien établies, le Nigéria cherche à réaliser cette promesse. Nous réaffirmons notre attachement à la démocratie, à la transparence et à la responsabilité des gouvernements. Nous devons nous féliciter de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies, qui devra concrétiser la bonne volonté et l'engagement de la communauté internationale par un renforcement effectif de la démocratie, de la paix, de la sécurité et du développement.

M. Regmi (Népal) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire part des vues de ma délégation sur ce point de l'ordre du jour, qui est de la plus grande importance dans la société actuelle. En tant que démocratie récemment rétablie, le Népal attache une grande importance à ce sujet.

Il ne fait pas de doute que la démocratie s'est avérée être le meilleur système de toutes les formes de gouvernement. La démocratisation croissante des pays du monde témoigne de la force et de la popularité d'un système de gouvernement pluraliste. La démocratie, c'est le pouvoir du peuple et la primauté du droit. Dans une société démocratique, les citoyens sont censés jouir de l'égalité des droits, des chances et de la représentation pour tout ce qui relève du domaine public. Ces caractéristiques ont renforcé et approfondi la foi des peuples dans la démocratie.

Il est toutefois décevant de noter que malgré la profonde foi des peuples dans la démocratie, et à cause de la pauvreté, de l'analphabétisme et de nombreuses autres raisons, une bonne part des démocraties naissantes ne réussissent pas à progresser réellement sur la voie du développement socioéconomique. Même dans les pays où des élections libres et équitables ont été tenues, la démocratisation se réduit souvent à une simple question électorale. Il reste encore à transformer la démocratie électorale en une occasion réelle pour la population de jouir sans entrave de droits civils, en renforcement du pouvoir d'action de la population et en amélioration de sa qualité de vie. Autrement dit, en bien des lieux du monde démocratique, la démocratie reste encore être consolidée, structurée et renforcée. Les démocraties nouvelles ou rétablies doivent encore faire face aux menaces de l'extrême droite et de l'extrême gauche.

Ma délégation apprécie particulièrement le soutien que l'ONU, par le biais de ses divers organismes, apporte à la promotion et à la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous sommes convaincus que les efforts de l'ONU dans ces domaines, comme la promotion de la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, donneront de bons résultats. Nous saluons également la décision du Programme des Nations Unies pour le développement de consacrer environ la moitié de ses ressources au soutien des réformes du secteur public; à la décentralisation et à la régionalisation; au renforcement des institutions de gouvernance; au développement d'équipes dirigeantes et au renforcement de la démocratisation et de l'habilitation politique des pauvres. L'aide que l'ONU apporte au processus électoral dans les pays en développement est également très encourageante.

Ma délégation est pleinement consciente de ce que la volonté du peuple librement exprimée, la primauté du droit et le respect sincère des droits de l'homme sont les fondements de la démocratie. Nous considérons que les droits de l'homme, la démocratie et le développement doivent aller de pair. Aussi, ma délégation appuie totalement la résolution intitulée « Promotion et consolidation de la démocratie » récemment adoptée par la Commission des droits de l'homme, qui souligne l'importance du lien qui existe entre la démocratie et les droits de l'homme.

Le Népal est particulièrement encouragé par la convocation de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui se tiendra au Bénin le mois prochain. Nous présentons nos plus vifs remerciements au Gouvernement béninois qui accueillera la Conférence. Nous félicitons les pays donateurs, les institutions des Nations Unies et les organisations internationales pour la contribution apportée au processus préparatoire et aux préparatifs de la Conférence. Nous pensons que la Conférence donnera l'occasion d'échanger des expériences, de tirer des enseignements des meilleures pratiques et de renforcer la solidarité entre les démocraties nouvelles ou rétablies dans la poursuite de leurs objectifs communs.

Parvenu à ce point, je voudrais m'étendre sur l'expérience du Népal en matière de démocratie, de liberté et de droits de l'homme. Le Népal est une nation multiethnique, multilingue et démocratique. Le système de démocratie multipartite et l'octroi à chaque citoyen des droits humains fondamentaux sont des aspects inaliénables de notre constitution. À ce titre, le

Népal s'est montré très soucieux de garantir l'inviolabilité des droits de l'homme. Afin de conférer sa dignité à l'humanité, nous avons adopté une politique visant à réduire la pauvreté, convaincus que l'allègement de la pauvreté contribue à l'émancipation des individus et à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Afin d'assurer la participation effective du peuple à notre entreprise d'édification de la nation grâce au respect des droits de l'homme et à la démocratisation, nous avons récemment promulgué la loi sur l'autonomie.

J'aimerais donc lancer un appel à tous les pays développés afin qu'ils adoptent des mesures visant à accroître le flux de ressources vers les démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier les pays les moins avancés, en augmentant l'aide publique au développement, pour que notre démocratie puisse être renforcée, consolidée et institutionnalisée.

Avant de terminer, je voudrais exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur ce point de l'ordre du jour.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la question intitulée « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Depuis son indépendance, l'Indonésie a sans cesse contribué à établir des liens plus démocratiques entre les nations. Nous avons œuvré, à l'Organisation des Nations Unies et au sein d'autres instances, à l'établissement d'un ordre international plus équitable dans lequel les nations riches ou pauvres parlent d'une seule voix en faveur de la gouvernance mondiale, et nous avons cherché à éliminer les obstacles – en particulier ceux qu'engendre la pauvreté – à la libre expression de la volonté.

Je suis heureux d'ajouter que, suite à l'évolution des événements, nous bénéficions aujourd'hui en Indonésie d'une gouvernance plus démocratique et plus égalitaire. Après plusieurs décennies au cours desquelles nous n'avons épargné aucun effort pour promouvoir la démocratie à l'échelle internationale, nous entrons dans une nouvelle ère en tant que nation plus démocratique – une Indonésie nouvelle.

Nous avons recouvré les droits démocratiques qui avaient été envisagés par les fondateurs de notre nation et qui nous permettent une plus libre expression de nos opinions et de nos différences à travers la presse et en public. Le processus de transition démocratique s'est caractérisé en Indonésie par un certain nombre de changements fondamentaux dans notre vie sur le plan social et économique. Nous avons assisté à la naissance d'environ 150 partis politiques, et nous avons tenu des élections nationales pacifiques. L'armée a beaucoup moins de pouvoir qu'auparavant dans la vie politique et l'état de droit est en voie de renforcement.

Toutefois, bien que nous soyons libres d'exprimer nos opinions politiques, et que le débat politique soit plus vigoureux que jamais, nous demeurons asservis par la pauvreté, l'analphabétisme et l'instabilité. La crise économique qui a ouvert la voie à cette nouvelle démocratie continue d'infliger d'indicibles épreuves à une grande partie de la population de notre pays. Des millions d'Indonésiens demeurent en marge de la société et ont perdu la jouissance de leurs droits en raison de leur situation précaire. En effet, comme toutes les démocraties naissantes, l'Indonésie fait face à des défis considérables dans ses efforts pour répondre aux besoins de son peuple et pour créer la stabilité sociale si essentielle à un gouvernement solide et renforcé.

Bien que la démocratie ait peut-être prouvé qu'elle était le terreau des possibilités et du développement économiques, les phases de transition tendent à accroître les incertitudes et à exacerber les inégalités au sein de la société. Il est donc essentiel pour la communauté internationale de demeurer sensible à la fragilité des démocraties nouvelles ou rétablies. En particulier, les institutions financières internationales devraient procéder à un examen approfondi des répercussions de l'ajustement structurel sur les peuples et de la façon dont divers programmes économiques et influences extérieures influent sur les attentes accrues qui se font jour dans les démocraties naissantes.

Pour sa part, le Gouvernement indonésien travaille énergiquement à restaurer la confiance de la population en lui-même. Cet effort consiste en priorité à inculquer à l'administration gouvernementale une culture de respect des droits de l'homme. À cette fin, le Gouvernement réformé a levé l'interdiction préalablement imposée sur les partis politiques en libérant des prisonniers politiques qui avaient été arrêtés par le Gouvernement précédent et en encourageant la liberté d'expression et la liberté de la presse. De plus, nous

procédons aussi à une étude de la législation en vigueur et à l'adoption de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tandis que d'autres sont en cours d'examen. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer nos structures démocratiques, et nous pourrions tirer profit d'une coopération et d'un soutien internationaux accrus.

La réunion ministérielle de la Communauté des démocraties, qui s'est tenue à Varsovie (Pologne) du 25 au 27 juin dernier, a représenté une étape importante dans le renforcement des systèmes démocratiques grâce au dialogue et à la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés. L'Indonésie considère que la Déclaration de Varsovie, adoptée lors de cette conférence, est un document positif qui embrasse des principes et des pratiques démocratiques de base. Nous nous félicitons en particulier de l'accent mis sur la promotion et la protection de tous les droits de la personne humaine, et nous voudrions souligner à cet égard le droit au développement. Un autre aspect encourageant de la Déclaration de Varsovie est l'affirmation de la volonté d'œuvrer ensemble à la promotion et au renforcement de la démocratie, compte tenu des différents niveaux de développement politique propre à chaque pays et de la nécessité de respecter la souveraineté.

De même, l'Indonésie a participé activement aux Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies en faveur de la démocratie et du développement. Nous attendons avec intérêt les délibérations sur ces questions qui se dérouleront sous peu au Bénin au cours de la quatrième conférence de cette série. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement béninois pour tous les efforts qu'il a déployés en vue de préparer cette réunion et les discussions sur les quatre questions évoquées à titre indicatif dans le document A/55/489.

Au moment où la communauté des nations travaille de concert pour soutenir les principes de démocratie et de bonne gouvernance, je pense qu'il est essentiel d'admettre qu'il n'existe pas de modèle de démocratie unique. Chaque nation doit suivre son propre rythme en fonction de son histoire, de ses traditions et de ses impératifs culturels.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner la nécessité pour la communauté internationale de définir clairement le rôle de l'ONU quant à l'aide qu'elle fournit et au renforcement de ses contributions à tous

les niveaux. Cette initiative comprend, entre autres, les activités et les mandats des opérations de maintien de la paix de l'ONU et des institutions de développement.

Il faut prêter une attention réfléchie à cet effort, compte tenu de la vérité qui veut que chaque nation doit adapter son propre profil démocratique à ses besoins particuliers et l'accorder avec l'héritage culturel et les traditions de son peuple.

Nous attendons avec intérêt la tenue, lors de la prochaine conférence du Bénin, d'un débat honnête et pénétrant sur ces questions.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Depuis le début des années 90, une vague de démocratisation a balayé le monde. Il existe aujourd'hui un plus grand nombre de gouvernements démocratiquement élus que jamais auparavant dans l'histoire. Ces dernières années, de nouvelles démocraties ont émergé et certaines ont été rétablies. Même si la démocratie, en tant qu'idée et concept, occupe désormais une place centrale dans le débat politique international, son application pratique accuse toujours du retard. Mais il est évident que le processus de développement d'une société réellement démocratique est un processus qui ne finit jamais.

Le renforcement des processus et des institutions démocratiques représente un engagement capital dans les activités internationales de la Norvège, au niveau tant bilatéral que multilatéral. La Norvège est, en conséquence, heureuse de constater que la communauté internationale accorde une priorité accrue et offre son soutien aux efforts nationaux et internationaux déployés pour renforcer et promouvoir la démocratie. Ceci s'est manifesté notamment dans les initiatives prises par les pays qui ont participé aux Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies parrainées par l'ONU, tenues en 1988 à Manille, en 1994 à Managua et en 1997 à Bucarest.

La résolution de cette année, intitulée « Promotion et consolidation de la démocratie », reflète la prise de conscience de l'importance de ces questions par la communauté internationale. Le projet de résolution adopté par la Troisième Commission a été parrainé par plus de 70 pays. Le Gouvernement norvégien souhaiterait, en particulier, féliciter les principaux auteurs, notamment la Roumanie et le Bénin, pour les efforts qu'ils ont déployés avec succès afin de mobiliser un vaste appui en faveur de cet important projet de résolution.

La Norvège soutient vigoureusement le groupe des démocraties nouvelles ou rétablies qui a contribué à inscrire à l'ordre du jour politique international la question de l'édification des démocraties. Nous pensons que la quatrième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies, prévue pour le mois de décembre à Cotonou (Bénin) apportera des contributions importantes à la consolidation de la démocratie, en particulier en Afrique.

La politique de la Norvège en matière de coopération pour le développement a été et continue d'être essentiellement centrée sur l'édification de la démocratie dans le contexte d'un développement social et économique durable. Nous avons offert des conseils financiers et techniques au sujet des élections qui ont eu lieu dans un certain nombre de pays en développement. Nous avons facilité le renforcement des capacités et des fonctions d'appui aux branches législative et judiciaire des gouvernements. Un soutien a également été accordé aux médias indépendants, aux organisations non gouvernementales et féminines et aux syndicats dans le but de renforcer la société civile. Nous comprenons que nous ne pouvons pas bâtir une démocratie exclusivement par le biais de cette assistance, mais nous pouvons aider les pays à le faire eux-mêmes.

Dans nos efforts communs en vue de promouvoir la démocratie, nous devons faire valoir nos principes avec fermeté, tout en observant une certaine humilité. Nous ne devrions pas nous écarter du principe postulant que la démocratie implique la diversité et le choix, l'égalité et le respect de l'individu. En même temps, il importe de garder à l'esprit qu'il existe différents moyens d'organiser les démocraties. Si on ne fait pas leur juste place aux facteurs locaux, à l'histoire et à la culture, la démocratie aura du mal à prendre racine. La démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur; elle doit être le fruit d'un processus et nourrie de l'intérieur. Afin de mettre en perspective ce que de nombreuses démocraties naissantes éprouvent aujourd'hui, nous devrions rappeler notre propre histoire, non pas pour exporter nos propres solutions, mais pour partager nos expériences pertinentes. Nous devons accepter le fait que le développement d'une démocratie prend du temps.

Il n'existe pas de modèle universel pour la démocratie. La démocratie est un concept assorti de significations et définitions très diverses. Aucune idée ou système politique ne peut à lui seul revendiquer exclusivement l'idée démocratique ou les politiques démocratiques.

Si le monde est appelé à évoluer en une famille d'États démocratiques, ce que nous pouvons espérer de mieux n'est pas qu'un même modèle démocratique soit imposé à tous les pays, mais que certains principes démocratiques fondamentaux soient très diversement appliqués.

Selon nous, la liste des principes suivants est associée à l'idée de démocratie. La démocratie exige que l'autorité repose sur le peuple et que le Gouvernement soit tenu de rendre compte au peuple. L'objectif d'un gouvernement démocratique, en tant qu'instrument de l'autorité du peuple, est d'assurer l'égalité et la liberté. La démocratie exige la plus large participation possible. La démocratie repose sur un système d'institutions, de lois et de règlements qui garantissent que la volonté du peuple est exprimée au niveau des décisions du gouvernement. La démocratie repose sur un système de vérifications. La démocratie est un système de délibération qui vise à parvenir à des décisions effectives fondées sur les vues et les intérêts divers et parfois conflictuels du peuple. La démocratie est un système qui prévoit la sélection et le renouvellement des dirigeants nationaux, qui sont tenus de rendre des comptes au peuple. Tout régime politique qui entend être considéré comme une démocratie devra, selon nous, respecter tous ces principes fondamentaux.

L'état de droit; la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques; le respect des droits de l'homme; et la pleine participation de tous les citoyens aux décisions du Gouvernement – ce sont là des conditions essentielles de la démocratie et du type de croissance et de prospérité qui rendent le développement possible. La volonté politique sincère de faire s'épanouir la démocratie doit émaner du pays lui-même et de son peuple. Ce n'est qu'alors que la coopération visant à renforcer les institutions démocratiques aura un sens et ce n'est qu'alors qu'elle pourra connaître le succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 33/18 du 10 novembre 1978 de l'Assemblée générale et à la décision 53/453 du 18 décembre 1998, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation internationale de la francophonie.

M. Bouabid (Organisation internationale de la francophonie) : La question de l'appui à la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies présente un intérêt significatif pour

l'Organisation internationale de la francophonie. Ceci en premier lieu parce que l'un des objectifs prioritaires de la Francophonie est précisément d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, comme le stipule sa charte, mais aussi parce que la Francophonie pour la réalisation de ses objectifs accorde une importance particulière à la coopération avec les autres organisations internationales et en particulier avec le système des Nations Unies auxquels elle est liée par plusieurs accords de coopération.

Dans les actions qu'elle conduit depuis plus de 10 ans, en accompagnement des processus de démocratisation, la Francophonie a ainsi privilégié avec constance la coopération avec les Nations Unies, notamment dans les domaines de la promotion des droits de l'homme ainsi que de l'observation et de l'assistance électorale mais aussi, de manière plus globale, dans le domaine de la réflexion commune sur la compréhension des dynamiques des processus de démocratisation.

Cela explique l'appui apporté par la Francophonie à l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Bucarest en septembre 1997, à l'organisation de la conférence régionale, en février 2000 à Cotonou, qui s'inscrivait dans le processus préparatoire de la quatrième Conférence, ainsi qu'à l'organisation de cette quatrième conférence, qui se tiendra le mois prochain, également à Cotonou.

Compte tenu de l'importance du thème retenu pour la conférence régionale sur le « Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique en Afrique », l'Organisation internationale de la francophonie, par l'intermédiaire de son agence intergouvernementale, a participé, en partenariat avec les autorités du Bénin, à l'organisation de cette conférence, qui marquait aussi le dixième anniversaire de la Conférence des forces vives de la nation au Bénin. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU soumis à cette Assemblée générale fait référence à cette importante conférence.

La Francophonie a mis à disposition l'expertise nécessaire pour la préparation scientifique et les études introductives aux débats tenus lors de cette conférence en février dernier. Elle a contribué à identifier et à assurer la présence de personnalités ayant joué un rôle majeur dans le processus de transition. Elle a contribué aussi, par des prises en charge, à assurer une présence significative de délégations africaines francophones.

Ce sera le cas à nouveau pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les démocraties nouvelles ou rétablies.

La Francophonie a apporté également pour la conférence de février un soutien logistique et a fourni du matériel informatique qui servira aussi pour la quatrième Conférence. Enfin, elle assure la publication des actes de la conférence de février, sous la forme d'un ouvrage qui sera largement distribué à Cotonou, début décembre. Une aide financière et logistique significative est enfin apportée au déroulement de la quatrième Conférence elle-même. L'ensemble des engagements pris par la Francophonie à ces titres correspond à un montant de l'ordre de 2,5 millions de francs français.

Par ailleurs, désireux d'approfondir leur dialogue et leur coopération dans le domaine de la démocratie et du respect des libertés, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, lors de leur huitième Sommet, à Moncton en septembre 1999, ont décidé la tenue d'un symposium sur le « Bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », auquel le représentant du Mali se référerait il y a quelques instants. Ils ont décidé, en outre, que ce symposium, qui se ferait en liaison avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, devrait permettre à la Francophonie de faire ressortir les axes principaux de son expérience lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Ce symposium vient d'avoir lieu à Bamako du 1er au 3 novembre 2000, sous le haut patronage de S. E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, et en présence de près de 400 participants, dont le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ibrahima Fall, et les représentants de plusieurs organisations du système des Nations Unies.

Sa préparation a été l'occasion d'un vaste mouvement de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et protagonistes du processus démocratique dans l'espace francophone, impliquant non seulement les États et les gouvernements, mais aussi les partis politiques et les parlementaires, les syndicats, les médias, les organisations non gouvernementales, toutes les composantes de la société civile, ainsi que les organisations internationales partenaires.

Je voudrais mentionner ici quelques-uns des résultats de ces travaux préparatoires, qui, en écho direct aux questions soulevées dans le rapport du Secrétaire

général présenté à notre Assemblée, viennent enrichir le débat d'aujourd'hui.

S'agissant des éléments de bilan qui ont été tirés des travaux préparatoires, plusieurs points méritent d'être relevés. Si ce bilan a porté sur l'espace francophone, il n'en revêt pas moins, en bien des points, une valeur globale. Le bilan de plus de 10 années de démocratisation est ainsi apparu comme fort contrasté.

Au titre des institutions de la démocratie et de l'état de droit, les 10 dernières années ont été marquées par une effervescence constitutionnelle consacrant désormais dans l'espace francophone la prééminence de la démocratie pluraliste et de l'état de droit. Mais les institutions mises en place – qu'il s'agisse des institutions classiques, assemblées parlementaires, systèmes judiciaires, ou des institutions nouvelles, telles que les cours constitutionnelles, les médiateurs, les commissions nationales électorales indépendantes, etc. – connaissent des problèmes fondamentaux au sujet de leur indépendance réelle, ainsi que leur capacité d'autonomie financière et matérielle. Le défi est donc celui de l'effectivité de ces institutions et de leur rôle dans la vie démocratique. Il y a encore beaucoup à faire en matière d'amélioration des conditions de fonctionnement et d'indépendance des parlements, des appareils judiciaires, ainsi que des hautes autorités de contrôle, de médiation et de régulation. Ces améliorations passent par un renforcement de leurs moyens humains et matériels.

Au titre des élections, des progrès significatifs ont été enregistrés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne la tenue d'élections libres, transparentes et conformes aux normes essentielles de la démocratie et de l'état de droit. Mais en même temps, les processus électoraux, se déployant parfois dans un contexte marqué par la jeunesse des institutions chargées de leur mise en oeuvre, l'insuffisante préparation de nombreux acteurs, des conditions socioéconomiques difficiles, des mentalités quelquefois réfractaires au changement, ou encore une assistance électorale et une coopération internationale qui ne se sont adaptées que progressivement, ces processus électoraux ont souvent été à l'origine de tensions, voire de ruptures du consensus ou de la concorde civile.

La question des listes électorales reste cruciale et est liée à l'impérieuse nécessité d'établissement d'un état civil sécurisé. C'est l'ensemble de la chaîne du processus électoral, de la préparation jusqu'au conten-

teux électoral, qui doit retenir l'attention des acteurs de la vie politique et de la coopération. Dans les processus électoraux qui ont permis la réalisation de l'alternance, il faut souligner, par ailleurs, le rôle désormais déterminant de la société civile, de la presse et des nouvelles technologies.

Le bilan concernant la responsabilité des structures responsables des élections est lui aussi mitigé. Le problème posé touche à l'adéquation entre les missions assignées à ces structures et les moyens qui leur sont alloués. La question de la cohérence est donc ici fondamentale : d'où la nécessité de mesures bien ciblées, notamment pour renforcer la capacité des États en matière de gestion des opérations électorales.

Un autre problème touche aux critères permettant de déclarer que les élections ont été libres, régulières et transparentes. À ce niveau, la réunion de concertation avec les organisations internationales, qui a eu lieu le 28 avril dernier à Paris, a permis de reconnaître la nécessité d'un travail en commun pour identifier des paramètres opératoires.

Au titre de la vie politique, le rôle des constitutions, dans leur dimension institutionnelle et de Charte des libertés, est posé. La question est notamment de savoir si les constitutions sont, en elles-mêmes, sources de crises politiques. L'importance du cadre institutionnel fixé par la Constitution doit être mis en perspective; en effet, outre l'architecture juridique prévue par la Constitution, c'est aussi souvent la qualité de la culture démocratique inspirant le jeu politique qui est en cause.

L'attitude à adopter face à la question de l'influence de la diversité ethnique dans la vie politique des États demeure aussi une question cruciale. Toutes les sociétés connaissent des fractures, sociales, religieuses, ethniques. Faut-il, par conséquent, que les identités se politisent, sortent de leur espace social pour entrer dans le domaine politique et être soumises à la loi de la République? Ne risque-t-on pas alors, l'ethnisation de la vie politique, qui donne lieu à des craintes légitimes et fait l'objet, dans de nombreux pays, de mesures spécifiques destinées justement à les prévenir?

Est-il possible d'éviter de considérer que les divisions ethniques équivalent à des oppositions politiques irréductibles, l'ethnicité devant être vue comme l'expression d'une diversité et non comme un antagonisme? La violence n'est-elle pas presque toujours liée à une volonté de domination hégémonique, les problè-

mes se posant lorsqu'il y a un déficit de justice, un non-respect des droits de l'homme et des inégalités dans le développement? Et la recherche trop fréquente du caractère rétributif du pouvoir – la politique étant alors conçue comme un instrument d'enrichissement pour le politicien et son clan – ne contribue-t-elle pas à la dramatisation des enjeux de la vie politique et quelquefois à l'exploitation du facteur ethnique à des fins politiques? Ce sont là des questions essentielles qui, à l'aube de ce nouveau siècle, ne se posent pas seulement, d'ailleurs, dans les démocraties nouvelles ou rétablies.

Au titre de la culture démocratique, il a été noté que celle-ci repose aussi, au-delà des institutions et des normes, sur des attitudes et une pratique inspirées par une conception spécifique du politique comme espace de confrontation des idées et comme champ de conciliation et d'arbitrage légitime entre les intérêts. La responsabilité des acteurs de la vie politique doit être mise en exergue car la qualité de la vie politique démocratique et, partant, l'effectivité de la démocratie et de l'État de droit, peuvent se mesurer au fonctionnement des mécanismes transparents de médiation et de règlement des différends.

Les réflexions conduites, dans une totale liberté de ton et d'esprit, en vue du symposium de Bamako, ont permis la préparation d'un projet de déclaration et d'un projet de programme d'action qui allaient être soumis aux participants à la réunion de Bamako. Enrichis par les résultats des travaux des tables rondes tenues dans le cadre du symposium, ces projets ont été approuvés par les chefs des délégations gouvernementales, réunis en séance de travail, puis la Déclaration de Bamako a été ensuite solennellement adoptée lors d'une séance plénière du symposium, le 3 novembre 2000.

Ce document, au terme de 10 années d'engagement de la Francophonie dans l'accompagnement des processus de démocratisation, revêt une importance majeure pour notre communauté. En effet, par l'adoption de la Déclaration de Bamako, la Francophonie est désormais dotée d'un texte normatif sur la démocratie, à l'issue d'un processus inédit, associant pour la première fois États, gouvernements, parlementaires, maires, experts, universitaires, représentants des organisations non gouvernementales (ONG), de la société civile et des médias, le tout au service des démocraties.

La Francophonie proclame non seulement que francophonie et démocratie sont indissociables, mais, de plus, elle exprime clairement et pour la première fois son rejet des prises de pouvoir par la force, en se donnant les moyens de réagir vigoureusement à toute interruption du processus démocratique et à des atteintes aux droits de l'homme dans l'espace francophone. Des procédures précises ont été adoptées en cas de crises ou de ruptures de la démocratie, ou en cas de violations graves ou massives des droits de l'homme; il est ainsi prévu que désormais, en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques, la suspension du pays concerné de la Francophonie sera décidée.

La Francophonie, afin de soutenir par une mobilisation accrue la réalisation des engagements stratégiques pris par ses États et gouvernements membres, dans un souci de partenariat rénové et de solidarité agissante, entend diversifier et intensifier les actions de coopération qu'elle conduit en faveur de la démocratie.

Enfin, la Francophonie franchit ainsi véritablement, comme l'avaient souhaité à Moncton les chefs d'État et de gouvernement, une étape significative dans le dialogue sur l'approfondissement de la démocratie et le respect des libertés au sein de l'espace francophone, affirmant, en ce sens, sa pleine dimension politique.

Dans ce développement important, trois points méritent d'être soulignés dans la perspective de la quatrième Conférence sur les démocraties nouvelles ou rétablies. D'abord, tout au long du processus de Bamako, et dans la Déclaration elle-même, il a été rappelé que, pour la Francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple. Encore faut-il préciser que ce sont des représentants de démocraties nouvelles ou rétablies qui sont intervenus fortement pour demander que l'Organisation exprime avec une totale clarté sa condamnation des prises de pouvoir par la force et adopte des mesures fermes à l'égard de tout coup d'État contre un régime issu d'élections démocratiques.

Deuxièmement, la Déclaration de Bamako souligne que les principes démocratiques, dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale, culturelle et juridique, doivent également imprégner les relations internationales. La démocratisation des relations inter-

nationales est un objectif auquel s'attache l'Organisation internationale de la francophonie, qui entend à cet effet intensifier la coopération avec les autres organisations internationales et régionales, développer la concertation en vue de la démocratisation des relations internationales et soutenir, dans ce cadre, les initiatives qui visent à promouvoir la démocratie.

Enfin, la Déclaration de Bamako met en exergue le grand défi de la participation à la vie démocratique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, y compris, les plus pauvres et les plus défavorisés d'entre eux; ce défi a pour corollaire l'indispensable mobilisation de la société civile pour la promotion d'une culture de la démocratie et le nécessaire développement de partenariats entre initiatives publiques et privées, ainsi que de mécanismes renforcés de concertation avec les ONG actives dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme.

Ce sont là, quelques-unes des réflexions que je

souhaitais partager avec cette Assemblée dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui. Notre Organisation, comme l'ont voulu les chefs d'État et de gouvernement, sera représentée à la Conférence de Cotonou. Sa délégation sera dirigée par son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. La Francophonie y fera état de son expérience mais aussi de sa totale disponibilité à poursuivre sa coopération avec l'ONU pour l'appui aux efforts visant à promouvoir et consolider les démocraties et le respect des droits de l'homme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat pour cette séance.

À la demande des auteurs du projet de résolution A/55/L.32, l'Assemblée ne se prononcera sur le projet de résolution que le lundi 27 novembre 2000. Ce sera alors le premier point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.